

THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLIAMENT. HOUSE OF COMMONS.
STANDING COMMITTEE ON PRIVILEGES AND
ELECTIONS, 1970/72.

Minutes of proceedings and
evidence.

Procès-verbaux et témoignages.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H7
1970/72
P7
A1

J
103
H7
1970/72

Canada. Parliament.
House of Commons. Stand-
ing Committee on Privi-
leges and Elections,
1970/72.

P7	DATE	Minutes of proceedings	NAME - ROOM
A1		and evidence.	

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, February 11, 1971

Tuesday, May 4, 1971

Chairman: Mr. Ovide Laflamme

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 1

Le jeudi 11 février 1971

Le mardi 4 mai 1971

Président: M. Ovide Laflamme

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on

Privileges and Elections

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des

Privilèges et élections

RESPECTING:

The Estimates for the fiscal year ending March 31, 1972, relating to the Chief Electoral Officer

CONCERNANT:

Le Budget des dépenses pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1972, se rapportant au Directeur général des élections

INCLUDING:

The First Report

Y COMPRIS:

Le premier rapport

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

J
103
H7
1970/72
P7
A1

STANDING COMMITTEE ON
PRIVILEGES AND ELECTIONS

Chairman: Mr. Ovide Laflamme

Vice-Chairman: Mr. Kenneth Robinson

Messrs.

Alkenbrack	Forrestall
Badanai	Fortin
Benjamin	Howe
Comtois	Jerome
Forget	LeBlanc (<i>Rimouski</i>)

COMITÉ PERMANENT DES
PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

Président: M. Ovide Laflamme

Vice-président: M. Kenneth Robinson

Messieurs

Lessard (<i>LaSalle</i>)	Peddle
Macquarrie	Peters
Marceau	Thomas (<i>Maisonneuve</i>)—(20).
Orange	
Paproski	

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Robert D. Marleau

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On February 11, 1971:

Mr. Guay (*St. Boniface*) replaced Mr. Forest.

Mr. Robinson replaced Mr. Duquet.

Mr. Roy (*Laval*) replaced Mr. Portelance.

On May 4, 1971:

Mr. Lessard (*LaSalle*) replaced Mr. Roy (*Laval*).

Mr. Comtois replaced Mr. Lefebvre.

Mr. LeBlanc (*Rimouski*) replaced Mr. Guay (*St. Boniface*)

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le 11 février 1971:

M. Guay (*Saint-Boniface*) remplace M. Forest.

M. Robinson remplace M. Duquet.

M. Roy (*Laval*) remplace M. Portelance.

Le 4 mai 1971:

M. Lessard (*LaSalle*) remplace M. Roy (*Laval*).

M. Comtois remplace M. Lefebvre.

M. LeBlanc (*Rimouski*) remplace M. Guay (*Saint-Boniface*).

ORDERS OF REFERENCE

Wednesday, October 28, 1970.

Ordered,—That in relation to S.22 of the Representation Commissioner Act, Statutes of Canada 1963, C.40, the Standing Committee on Privileges and Elections be empowered to review the provisions of the Representation Commissioner Act and recommend to the House any amendments, alterations or modifications thereto that to the said Committee shall appear to be necessary or desirable, and the evidence adduced by the Committee during the past Session in relation thereto be referred to the said Committee.

ATTEST:

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Friday, November 13, 1970.

Ordered,—That the subject-matter of the following Bills, as amended, be referred to the Standing Committee on Privileges and Elections;

Bill C-7, An Act to amend the Canadian Commercial Corporation Act;

Bill C-10, An Act to amend the Canada Council Act;

Bill C-11, An Act to amend the National Capital Act (National Capital Commission);

Bill C-17, An Act to amend the Canadian Wheat Board Act (Advisory Committee);

Bill C-18, An Act to amend the Farm Credit Act;

Bill C-29, An Act to amend the Broadcasting Act;

Bill C-31, An Act to amend the National Museums Act;

Bill C-35, An Act to amend the Central Mortgage and Housing Corporation Act;

Bill C-37, An Act to amend the Government Organization Act, 1969 (Royal Canadian Mint);

Bill C-43, An Act to amend the Farm Credit Act;

Bill C-48, An Act to amend the Canadian Film Development Corporation Act;

Bill C-57, An Act to amend the Fisheries Prices Support Act;

Bill C-58, An Act to amend the National Film Act;

Bill C-60, An Act to amend the Air Canada Act;

Bill C-74, An Act to amend the Bank of Canada Act;

Bill C-78, An Act to amend the Freshwater Fish Marketing Act;

Bill C-79, An Act to amend the Telesat Canada Act;

Bill C-80, An Act to amend the Economic Council of Canada Act;

Bill C-81, An Act to amend the Livestock Feed Assistance Act;

Bill C-84, An Act to amend the National Defence Act (Defence Research Board);

ORDRES DE RENVOI

Le mercredi 28 octobre 1970

Il est ordonné,—Que, relativement à l'article 22 de la Loi sur le commissaire à la représentation, chapitre 40 des Statuts du Canada, 1963, le comité permanent des privilèges et élections, soit autorisé à réviser les dispositions de la Loi sur le commissaire à la représentation et à recommander à la Chambre les amendements, changements ou modifications à cette loi que ledit comité estimera nécessaires ou opportuns de faire; et que les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité.

ATTESTÉ:

Le vendredi 13 novembre 1970

Il est ordonné—Que la teneur des bills modifiés suivants soit déferée au comité permanent des privilèges et élections:

Bill C-7, Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne;

Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les Conseil des Arts;

Bill C-11, Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale (Commission de la Capitale nationale);

Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé;

Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole;

Bill C-29, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion;

Bill C-31, Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux;

Bill C-35, Loi modifiant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement;

Bill C-37, Loi modifiant la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement (Monnaie royale canadienne);

Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole;

Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne;

Bill C-57, Loi modifiant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche;

Bill C-58, Loi modifiant la Loi nationale sur le film;

Bill C-60, Loi modifiant la Loi sur Air Canada;

Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada;

Bill C-78, Loi modifiant la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce;

Bill C-79, Loi modifiant la Loi de la Télésat Canada;

Bill C-80, Loi modifiant la Loi sur le Conseil économique du Canada;

Bill C-81, Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme;

Bill C-84, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (Conseil de recherches pour la défense);

Bill C-89, An Act to amend the Science Council of Canada Act;

Bill C-91, An Act to amend the Saltfish Act;

Bill C-92, An Act to amend the Company of Young Canadians Act;

Bill C-98, An Act to amend the Official Languages Act;

Bill C-114, An Act to amend the Surplus Crown Assets Act (Crown Assets Disposal Corporation);

Bill C-116, An Act to amend the Government Organization Act, 1969 (Medical Research Council);

Bill C-119, An Act to amend the Canadian Dairy Commission Act (Consultative Committee);

Bill C-122, An Act to amend the National Arts Centre Act;

Bill C-123, An Act to amend the Cape Breton Development Corporation Act;

Bill C-126, An Act to amend the Municipal Development and Loan Act;

Bill C-142, An Act to amend the National Research Council Act;

Bill C-145, An Act to amend the Atomic Energy Control Act;

Bill C-147, An Act to amend the Fisheries Research Board Act;

Bill C-152, An Act to amend the Canadian Overseas Telecommunication Act;

Bill C-153, An Act to amend the Canadian National Railways Act;

Bill C-154, An Act to amend the National Library Act;

Bill C-160, An Act to amend the Northern Canada Power Commission Act;

Bill C-164, An Act to amend the Export Development Act.

ATTESTÉ:

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Wednesday, February 17, 1971.

Ordered.—That Vote 15 relating to the Chief Electoral Officer, be referred to the Standing Committee on Privileges and Elections.

ATTESTÉ:

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Bill C-89, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des Sciences du Canada;

Bill C-91, Loi modifiant la Loi sur le poisson salé;

Bill C-92, Loi modifiant la Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens;

Bill C-98, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles;

Bill C-114, Loi modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne (Corporation des dispositions des biens de la Couronne);

Bill C-116, Loi modifiant la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement (Conseil de recherches médicales);

Bill C-119, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du lait (Comité consultatif);

Bill C-122, Loi modifiant la Loi sur le Centre national des Arts;

Bill C-123, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton;

Bill C-126, Loi modifiant la Loi sur le développement et les prêts municipaux;

Bill C-142, Loi modifiant la Loi sur le Conseil national de recherches;

Bill C-145, Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique;

Bills C-147, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries;

Bill C-152, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines;

Bill C-153, Loi modifiant la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada;

Bill C-154, Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale;

Bill C-160, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien; et

Bill C-164, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

ATTESTÉ:

Le mercredi 17 février 1971

Il est ordonné.—Que le crédit 15 ayant trait au Directeur électoral des élections soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

ATTESTÉ:

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, May 5, 1971.

The Standing Committee on Privileges and Elections has the honour to present its

FIRST REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Wednesday, February 17, 1971, your Committee has considered Vote 15 relating to the Chief Electoral Officer and commends it to the House.

A copy of the relevant Minutes of Proceeding and Evidence (Issue No. 1) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

OVIDE LAFLAMME

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 5 mai 1971.

Le Comité permanent des privilèges et élections a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 17 février 1971, le Comité a étudié le crédit 15 concernant le Directeur général des élections et le recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (fascicule n° 1) est déposé.

Respectueusement soumis,

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including the name OVIDE LAFLAMME and the word Chairman.]

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including the name OVIDE LAFLAMME and the word Chairman.]

Le mardi 4 mai 1971
Le Comité permanent des privilèges et élections se réunit ce jour à 9 h 45 du matin. Le président M. Ovide Laflamme occupe le fauteuil.

Tuesday, May 4, 1971
The Standing Committee on Privileges and Elections met this day at 9:45 a.m. The Chairman, Mr. Ovide Laflamme, presided.

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, February 11, 1971
(1)

[Text]

The Standing Committee on Privileges and Elections met this day at 3.47 p.m., for the purpose of organization.

Members present: Messrs. Badanai, Benjamin, Forget, Fortin, Guay (*St-Boniface*), Jerome, Laflamme, Marceau, Orange, Roy (*Laval*), Robinson, Thomas (*Maisonneuve*)—(12).

The Clerk of the Committee presiding over the election of the Chairman, Mr. Guay (*St-Boniface*) moved, seconded by Mr. Benjamin, that Mr. Laflamme be elected Chairman of this Committee.

On motion of Mr. Badanai,

Resolved:—That nominations for Chairman be closed.

Thereupon, Mr. Laflamme was declared duly elected Chairman of the Committee and invited to take the Chair.

Mr. Laflamme thanked the members of the Committee for the honour bestowed upon him and read the Orders of Reference.

Then, the Chairman called for nominations for the election of a Vice-Chairman, and Mr. Marneau moved, seconded by Mr. Orange that Mr. Robinson be elected Vice-Chairman of this Committee.

On motion of Mr. Fortin,

Resolved:—That nominations for Vice-Chairman be closed.

Thereupon, the Chairman declared Mr. Robinson duly elected Vice-Chairman of the Committee.

On motion of Mr. Benjamin,

Resolved:—That the Committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence, and as a supplementary issue to its Minutes of Proceedings and Evidence a sessional index prepared by the Library of Parliament.

On motion of Mr. Marceau,

Resolved:—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive evidence and to authorize the printing thereof when a quorum is not present.

On motion of Mr. Orange,

Resolved:—That a Subcommittee on Agenda and Procedure comprising of 5 members, be appointed by the Chairman, after the usual consultation with the Whips of the different parties.

At 4.00 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Tuesday, May 4, 1971
(2)

The Standing Committee on Privileges and Elections met this day at 9:45 a.m. The Chairman, Mr. Ovide Laflamme, presided.

PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 11 février 1971
(1)

[Traduction]

Le Comité permanent des privilèges et élections se réunit à 3h47 de l'après-midi pour s'organiser.

Députés présents: MM. Badanai, Benjamin, Forget, Fortin, Guay (*Saint-Boniface*), Jerome, Laflamme, Marceau, Orange, Roy (*Laval*), Robinson, Thomas (*Maisonneuve*)—(12).

Le greffier du Comité préside l'élection du président. M. Guay (*St-Boniface*) propose, avec l'appui de M. Benjamin, M. Laflamme au poste de président du Comité.

M. Badanai propose, et il est

Résolu:—Que la période de mise en candidature au poste de président soit close.

On déclare ensuite M. Laflamme élu président du Comité et on l'invite à prendre le fauteuil.

M. Laflamme remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui confèrent et fait lecture des ordres de renvoi.

Le président se dit prêt à recevoir les candidatures au poste de vice-président et M. Marceau propose, avec l'appui de M. Orange, M. Robinson au poste de vice-président du Comité.

M. Fortin propose et il est

Résolu:—Que la période de mise en candidature au poste de vice-président soit close.

Le président déclare ensuite, M. Robinson élu vice-président du Comité.

M. Benjamin propose et il est

Résolu:—Que le Comité fasse imprimer 1000 exemplaires des procès-verbaux et témoignages et, en supplément, un index sessionnel préparé par la bibliothèque du Parlement.

M. Marceau propose et il est

Résolu:—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression même en l'absence de quorum.

M. Orange propose et il est

Résolu:—Qu'un sous-comité du programme et de la procédure composé de cinq membres soit nommé par le président après consultation avec les whips des différents partis.

À 4 heures de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mardi 4 mai 1971
(2)

Le Comité permanent des privilèges et élections se réunit ce jour à 9h45 du matin. Le président M. Ovide Laflamme occupe le fauteuil.

Members present: Messrs. Badanai, Benjamin, Comtois, Forget, Howe, Laflamme, LeBlanc (Rimouski), Lessard (LaSalle), Macquarrie, Marceau, Orange, Thomas (Maisonneuve)—(12).

Witness: Mr. Jean-Marc Hamel, Chief Electoral Officer.

The Committee began consideration of the Estimates for the fiscal year ending March 31, 1972.

The Chairman read the Order of Reference and called Item 15—Chief Electoral Officer—Programme Expenditures. He then invited Mr. Hamel to make a brief opening statement. His statement completed, the witness responded to questions.

Upon completion of the questioning, Item 15 carried.

Then the Committee agreed unanimously that the Chairman report Item 15 to the House.

The Chairman then thanked the witness for his valuable contribution.

At 10:50 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Robert D. Marleau

Clerk of the Committee

Députés présents: MM. Badanai, Benjamin, Comtois, Forget, Howe, Laflamme, LeBlanc (Rimouski), Lessard (LaSalle), Macquarrie, Marceau, Orange, Thomas (Maisonneuve)—(12).

Témoin: M. Jean-Marc Hamel, Directeur général des élections.

Le Comité commence son examen du Budget des dépenses pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1972.

Le président lit l'Ordre de renvoi avant de mettre en délibération le Poste 15—Directeur général des élections—dépenses du programme et ensuite invite M. Hamel à faire une courte déclaration.

Sa déclaration terminée, le témoin répond aux questions des députés.

La période de questions terminée, le Poste 15 est adopté.

Il est décidé à l'unanimité que le président fasse rapport à la Chambre du Poste 15.

Le président remercie les témoins.

A 10h50 du matin le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Mr. Howat: I think it would be a good idea to send it to all members in the House, because there is some confusion with regard to what the amendments to the Canada Elections Act were last year. Many people who are not on the Committee, if you will pardon this intrusion, Mr. Chairman, I think it would be a good idea for the Chief Electoral Officer to send that return that we got with regard to the amendments to the Canada Elections Act of last year to all the members.

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

Tuesday, May 4, 1971

• 0945

[Text]

The Chairman: Order, please. I see that we have a quorum to hear evidence. We are here this morning to discuss the estimates of the Chief Electoral Officer. I would like, with your permission, to ask Mr. Jean Marc Hamel, the Chief Electoral Officer, who is present, to give us a summary of the estimates that you will find on page 20-18 of the estimates 1971-72. Mr. Hamel.

Mr. Jean Marc Hamel (Chief Electoral Officer): Thank you, Mr. Chairman. Gentlemen, with your permission, Mr. Chairman, perhaps before I give a few words of explanation about my estimates for 1971-72, it might be of interest to members of the Committee to have a very brief outline of the activities of my office since last year, over the past 10 to 12 months, that is since the adoption of the new Canada Elections Act.

You will recall that the new act involves fairly sweeping changes in our electoral process, and as a result following the adoption in June 1970 we had ahead of us a rather monumental task. The first thing to do was to establish some priorities which can be broken down into four main phases.

The first phase was to amend the books of instructions and forms and anything used for the conduct of an election to reflect the changes in the law. This, I am pleased to report, was completed around the middle of March, and I have sent to all of you, I hope anyway, a complete set of the new books and the new act. If I missed some I apologize. If you need additional copies I would be delighted to send you copies.

Mr. Howe: Pardon me, Mr. Chairman, could you send those to all members of the House of Commons or just to Committee members?

Mr. Hamel: No, just members of the Committee.

Mr. Howe: I think it would be a good idea to send it to all members in the House, because there is some confusion with regard to what the amendments to the Canada Elections Act were last year among people who are not on the Committee. If you will pardon this intrusion, Mr. Chairman, I think it would be a good idea for the Chief Electoral Officer to send that resumé that we got with regard to the amendments to the Canada Elections Act of last year to all the members.

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

Le mardi 4 mai 1971.

[Interpretation]

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Je vois que nous avons un quorum nous permettant d'entendre les témoins. Ce matin, nous allons discuter les prévisions présentées par le directeur général des élections. Je voudrais, avec votre permission, demander à M. Jean Marc Hamel, directeur général des élections, de nous donner un résumé des prévisions qui se trouvent à la page 20-18 du volume des prévisions pour l'année fiscale 1971-1972. Monsieur Hamel, vous avez la parole.

M. Jean Marc Hamel (directeur général des élections): Merci, monsieur le président. Messieurs, avec votre permission, monsieur le président, je crois utile de vous donner quelques mots d'explication au sujet des prévisions que je présente pour l'année 1971-1972. Je pense que cela permettra aux membres du comité d'avoir une idée générale de l'activité de mon bureau au cours de l'année dernière, c'est-à-dire au cours des dix à douze derniers mois, soit depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur les élections.

Vous vous souvenez sans aucun doute que la nouvelle loi effectue des changements relativement importants dans le processus électoral canadien, et depuis son adoption en juin 1970, nous avons dû faire face à une tâche monumentale. La première chose à faire consistait à établir une liste de priorités qui peut être répartie en quatre phases principales.

La première phase consistait à modifier les ouvrages renfermant les instructions et les formulaires et tout autre document utilisé pour la conduite d'une élection, de manière à tenir compte des changements opérés dans la loi. Il m'est agréable de vous faire savoir que cette première phase a été terminée aux environs de la mi-mars, et j'ai envoyé à chacun d'entre vous un ensemble complet des nouveaux volumes ainsi que de la nouvelle loi. Si j'ai oublié quelqu'un, je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Quoi qu'il en soit, je serai enchanté de vous faire parvenir un certain nombre d'exemplaires supplémentaires.

M. Howe: Excusez-moi, monsieur le président, est-ce que vous pourriez faire tenir ces documents à tous les membres de la Chambre des communes ou est-ce que leur diffusion est restreinte aux membres du Comité?

M. Hamel: Non, seuls les membres du Comité les ont reçus.

M. Howe: Je pense qu'il serait intéressant de l'envoyer à tous les membres de la Chambre des communes, car ils ne sont pas tout à fait au courant des modifications apportées à la nouvelle Loi canadienne sur les élections. J'espère, monsieur le président, que vous voudrez bien excuser mon intervention, mais je pense qu'il serait intéressant que le directeur général des élections envoie ce résumé, concernant les modifications apportées à la Loi sur les élections au Canada, à tous les membres de la Chambre des communes.

[Texte]

Mr. Hamel: If this is the wish of the Committee, Mr. Chairman, I would be delighted to have sufficient copies...

Mr. Howe: Some of my colleagues said, "Where did you get those?" I said, "You have to apply to the Chief Electoral Officer," but I think it would be a good thing for all the members to have one of those.

The Chairman: Would it be possible, Mr. Hamel, to do this?

Mr. Hamel: Yes, I could have delivered to the distribution office here enough copies for every member. I think I should send a copy of the act plus a copy of the summary, because I think one has to be read in conjunction with the other.

Mr. Howe: Thank you, Mr. Chairman.

M. Hamel: Monsieur le président, dans ce travail de mise à jour de nos manuels d'instructions, si vous voulez, il nous a fallu prendre en considération une foule d'autres choses, entre autres, les exigences de la Loi sur les langues officielles. Nous avons par la suite rendu bilingue tout document employé dans la conduite de l'élection, c'est-à-dire tous les livres des officiers d'élection à tous les niveaux de même que toutes les formules.

The second phase was the briefing of the returning officers on the changes in the act. We are now in the process of conducting a series of briefing sessions. We started just around Eastertime and we hope to complete these briefing sessions early in June.

The third phase, which is also run concurrently with the briefing sessions, is the revision of the polling divisions arrangement in each electoral district. This revision must be made not only to reflect the changes in the voting population because of the voting age, but also because of the tremendous shift in our population. Yesterday I obtained some preliminary figures on the number of electors in the four electoral districts where we have by-elections, and the variation is quite wild, from an increase of close to 25 per cent in Chambly to less than maybe 8 per cent in Central Nova. It is extremely important at this stage to have a complete revision of the boundaries of the polling divisions. I am giving all these explanations because these activities account for a major portion of the increase in my budget.

As a result, Mr. Chairman, towards the end of March I suggested to the government that the new act could be brought into force by proclamation at their discretion. Early on April 12, by proclamation the new act was brought into force and as a result the four by elections now are being conducted under the new act.

• 0950

Finally, one of the last things we did was to prepare a new tariff of fees in which we tried to reflect the new

[Interprétation]

M. Hamel: Si tel est le vœu du Comité, monsieur le président, je serais enchanté de faire parvenir un nombre suffisant d'exemplaires...

M. Howe: Certains de mes collègues m'ont demandé «où je m'étais procuré ces documents?» et j'ai répondu qu'il fallait en faire la demande au directeur général des élections. Je pense toutefois qu'il serait bon que tous les membres de la Chambre des communes disposent d'un exemplaire.

Le président: Cela sera-t-il possible, monsieur Hamel?

M. Hamel: Oui, j'aurais, en fait, pu faire parvenir au bureau de distribution un nombre suffisant d'exemplaires pour que chaque député puisse en avoir un. Je pense que je vais faire expédier un exemplaire de la loi plus un exemplaire du résumé, car je pense qu'il faut lire conjointement ces deux documents.

M. Howe: Merci, monsieur le président.

Mr. Hamel: Mr. Chairman, in our work of bringing up-to-date the instructions booklets, we had to take into account a great number of factors, among which the requirements of the Canadian Elections Act. Later, we made bilingual any document used in the conduct of an election, that is to say all the books and forms concerning the election at all levels.

La deuxième phase portait sur la sensibilisation des présidents d'élections aux modifications apportées à la loi. A l'heure actuelle, nous conduisons une série de séances d'information à ce sujet. Nous avons commencé aux environs de la période de Pâques et nous espérons terminer ces séances au début du mois de juin.

La troisième phase, qui se déroule parallèlement aux séances d'information, est celle de la révision des circonscriptions électorales dans chaque district électoral. Cette révision doit être faite, non seulement pour tenir compte des changements effectués sur le plan de l'électorat en raison de l'évolution de la pyramide des âges, mais également en raison du changement très important qui s'est produit dans notre population. Hier, j'ai obtenu certains chiffres préliminaires concernant le nombre d'électeurs qui se trouvent dans les quatre districts électoraux où se sont déroulées des élections partielles, et je dois dire que les changements sont très importants; ainsi, à Chambly, l'augmentation est d'environ 25 p. 100, alors qu'à Central Nova elle est inférieure à 8 p. 100. Je pense par conséquent qu'à ce stade il est important que nous effectuions une révision des limites des circonscriptions. Je vous fait part de ces explications parce que ces activités entrent pour une grande part dans l'augmentation de mon budget.

Par conséquent, monsieur le président, j'ai proposé au Gouvernement, vers la fin du mois de mars, que la nouvelle loi entre en vigueur par proclamation, à une date de leur choix. Le 12 avril, la nouvelle loi a été proclamée et, en conséquence, les quatre élections qui ont lieu à l'heure actuelle sont conduites sous l'empire de la nouvelle loi.

Enfin, l'une des dernières choses auxquelles nous sommes attachés a été la préparation d'une nouvelle

[Text]

responsibilities of returning officers. We tried to take into account the present operating costs and some of the new factors. We have copies here in both English and French and if you are interested in the new tariff of fees applicable to all election officers, I would be pleased to let you have copies.

Dans l'ensemble, monsieur le président, il reste encore la phase 4 que je me propose d'attaquer à l'automne et qui sera ni plus ni moins que le perfectionnement de certaines choses sur lesquelles nous avons dû passer très rapidement ou encore pour nous rendre au désir exprimé par le Comité lors de l'étude de la loi l'an dernier. Vous vous rappelez qu'on m'a suggéré, par exemple, d'informer davantage le public électeur des changements apportés à la loi. Nous avons donc essayé d'attaquer en premier ce qui était le plus urgent.

Dans l'ensemble, par ailleurs, nous sommes en avance de l'échéancier que nous nous étions fixé, et cela je pense, à cause de trois facteurs: premièrement, nous occupons des locaux beaucoup plus convenables; deuxièmement, le fait que toutes nos fournitures, livres et formules soient bilingues nous a permis de discontinuer cet inventaire de trois ou quatre sortes de formules ou livres, car nous n'avons plus maintenant qu'un seul manuel, qu'une seule formule et non pas une formule française, une anglaise et une bilingue, et finalement le personnel a consenti à y consacrer considérablement d'efforts en travaillant le soir et la fin de semaine.

As far as the budget itself is concerned, I said that many of these activities account for the increase. As you know, my budget is in two parts: Vote 15, which has to be adopted by the House, and the rest which is statutory, which means that it is out of the unappropriated Consolidated Revenue Fund.

In Vote 15, there is an increase of \$120,000 which is made up primarily of four major votes. There is \$52,000 for casual assistance. With my small staff, we just could not meet those deadlines unless we could hire some additional help, particularly in the warehouse operations. We have \$19,000 for overtime, for my regular staff; both warehouse and office staff.

We recommend two additional positions of a training officer and a secretary as the result of a study which was made last year, at my request—a complete survey of our training facilities and our training needs.

That study which was made by a group of experts who suggested that perhaps we should strengthen that activity in my office. In other words, we should spend more time training the returning officers; and not only training the returning officers but also assisting returning officers in briefing their own subordinate election officers.

As a result, we have established a full-time training officer who, I hope, will be an expert in adult education and who will also prepare better material, more sophisticated equipment and so on.

The position is not filled yet because we have not been able to reach agreement with the Treasury Board as to the proper classification. We are still in discussion over that but a position has been established and it will be only, I hope, a matter of weeks before the position is filled.

[Interpretation]

échelle de salaires dans laquelle nous avons essayé de tenir compte des nouvelles responsabilités des présidents d'élections. Nous avons cherché en prenant en considération les nouveaux coûts de fonctionnement et un certain nombre d'autres facteurs. Nous avons ici des exemplaires de ce document, en anglais et en français; si les nouvelles échelles de salaires applicables à tous les fonctionnaires électoraux vous intéressent, je serais enchanté de vous communiquer des exemplaires de ce document.

On the whole, Mr. Chairman, there is the four stages which I will probably start at the autumn and which will consist in the improvement of a number of things to which we had no time to pay enough attention; the Committee also made a number of suggestions which we try to meet; you remember, for instance, that I was suggested that the voting population should get more information as to the variations brought to the Act. We have therefore, tried to start with what was the most urgent.

On the whole, we are ahead of schedule, for three reasons, I think, firstly, we have better accommodations; second, by making bilingual all our supplies books and forms we have been able to discontinue the three or four kinds of forms or books that we had to keep available and now all manuals and forms do include both English and French versions; this of course has meant a considerable effort on the part of our personnel who worked hard during the evenings and the weekends.

En ce qui concerne le budget lui-même, j'ai dit que toutes ces nouvelles activités entrent pour une grande part, dans son augmentation. Comme vous le savez, mon budget se divise en deux parties: le crédit n° 15, qui doit être adopté par la Chambre des communes, et le reste qui est statutaire, c'est-à-dire qu'il n'entre pas dans la rubrique du fonds de revenu consolidé.

Dans le crédit n° 15, il y a une augmentation de \$120,000 qui se répartit en quatre crédits principaux. Tout d'abord, \$52,000 pour l'aide supplémentaire en personnel. Étant donné mon personnel réduit, nous n'étions pas en mesure de terminer les travaux à la date prévue, à moins d'avoir recours à du personnel de l'extérieur, en particulier en ce qui concerne les travaux d'entreposage. Il y a également \$19,000 représentés par les heures supplémentaires de mon personnel régulier; il s'agit du personnel de manutention comme du personnel de bureau.

Nous recommandons la création de deux postes supplémentaires, celui d'un fonctionnaire de formation et celui d'une secrétaire; cette proposition est le résultat d'une étude que j'ai fait entreprendre l'année dernière sur nos possibilités de formation et nos besoins en formation.

Cette étude a été conduite par un groupe d'experts qui ont suggéré que ce genre d'activités devraient être renforcées dans mon bureau. En d'autres termes, nous devrions consacrer davantage de temps à la formation des présidents d'élections; quant à nous, nous devrions former non seulement les présidents d'élections mais également leurs adjoints, ce qui faciliterait la tâche des présidents d'élections.

En conséquence, nous avons créé un poste d'agent de formation à plein temps; j'espère qu'il s'agira d'un expert en formation pour adultes et qu'il mettra au point un matériel plus adapté, plus perfectionné, etc.

[Texte]

M. Marceau: Puis-je lui poser une question, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Marceau.

M. Marceau: Enseignez-vous seulement la loi ou les coutumes? Au sujet du choix des employés au bureau de scrutin le jour de l'élection, il n'y a pas nécessairement de loi, mais il y a des coutumes. Pendant les cours, vous restreignez-vous strictement à la loi ou aux coutumes du pays?

M. Hamel: Nous essayons d'enseigner la loi d'abord. Quant aux coutumes, elles varient tellement d'une région à une autre, d'une province à une autre, et même à l'intérieur d'une province qu'il nous est assez difficile d'être tenus au courant de toutes les coutumes locales. Cependant, nous suggérons fortement au président d'élection de s'enquérir pour voir quelles sont les coutumes établies dans sa circonscription ou dans sa région.

M. Marceau: Si on vous pose des questions à ce sujet-là ou si on pose des questions à ceux qui sont là comme professeurs, ils n'ont pas d'objection à donner ces renseignements, n'est-ce pas?

• 0955

M. Hamel: Pas du tout, en autant que la coutume, si ça existait, ne va pas à l'encontre de la loi.

Finalement, si je peux continuer dans cette énumération, le dernier montant considérable est un montant de \$10,000 qui représente la première tranche du coût d'une étude en profondeur que je veux faire faire de mon bureau; c'est ce qu'on appelle communément *a management study*. La structure administrative de mon bureau n'a pratiquement pas changé depuis une trentaine d'années; or, le volume des activités a augmenté très considérablement, les exigences du public, les exigences des chercheurs au niveau universitaire ont changé considérablement; alors je pense qu'il est temps que nous fassions faire une étude en profondeur des structures administratives. J'ai l'intention de faire débiter cette étude-là au mois de janvier parce que je présume qu'une étude de ce genre-là, pour être réellement utile, doit couvrir également la période d'une élection. Cette étude pourrait coûter au maximum \$30,000; \$10,000 seraient applicables à l'année financière en cours et les autres \$20,000 à la prochaine année financière.

Donc, ce sont les montants principaux. Le reste des \$120,000 sont plutôt aux augmentations économiques dans les salaires, les augmentations de 6 p. 100 d'après les contrats de travail, etc.

As to the statutory expenses, you have an amount of \$890,000. This is almost a wild guess because this is an item over which we have absolutely no control. For example, there is the amount of \$200,000 shown there, which is the normal cost of four byelections, which is the

[Interprétation]

A l'heure actuelle, ce poste n'existe pas encore car nous n'avons pas obtenu l'accord du Conseil du Trésor en ce qui concerne la classification adéquate. Les négociations se déroulent encore à ce sujet, mais il n'y a aucun problème et je pense qu'il ne s'agit que d'une question de semaines.

Mr. Marceau: May I ask a question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Do you only teach the provisions of the Act or do you make them aware of the uses. For instance, as far as the choice of the elections officials is concerned, there is not necessarily a provision in that Act, but there are uses. During your briefing sessions, do you strictly teach the provisions of the Act or do you also go to the uses in the regions?

Mr. Hamel: We try to teach them the Act in first place. As far as uses are concerned they are so different from one region to another, from a province to another and even within a province, that it is difficult for us to know all the local uses. However, we do suggest to the returning officer to enquire about the uses of his polling division or his region.

Mr. Marceau: Therefore, when you are asked questions on this matter, you do not object to answering them, do you?

Mr. Hamel: Not at all, subject to the fact that the use or custom does not go across with the law.

Finally, the last considerable amount is \$10,000 which represent the first portion of the cost of a depth survey I want to be conducted in my office; this is what is usually called a management study. The administrative touch of my office has not changed for 30 years roughly; in the mean time, the volume of the activities has increased considerably and so did the demands of the public, the demands of the searchers at the university level; therefore, I think the time has come for a depth survey of our administrative structure to be conducted. I would like to start this survey in January, because I think that to be really useful of such a survey must cover the whole period of an election. The maximum cost of this survey could be thirty thousands dollars; ten thousands dollars should be applicable to the present fiscal year and the other \$20,000 to the next fiscal years.

These are the major amounts. The rest of the \$120,000 are raises in salaries, raises of 6 per cent according to the labour contract, and so on.

En ce qui concerne les dépenses statutaires, leur montant est de \$890,000. Il s'agit plutôt en fait d'un pronostic, car il s'agit là d'une rubrique que nous ne pouvons absolument pas contrôler. Par exemple, \$200,000, indiqué ici, représente le coût normal de 4 élections partielles, ce qui est le nombre moyen d'élections partielles par année. L'année dernière, nous n'avons eu que trois élections partielles, mais cette année, nous en avons déjà eu quatre et il y a déjà un siège de libre à la Chambre des communes; cela signifie que normalement, nous avons sous-

[Text]

average number of byelections per year. Last year we only had three byelections but this year we already have four in progress and we still have one vacancy in the House, so it means that normally we have underestimated on that score. The second big item is the cost of the revision of the boundaries of polling divisions, which we estimate at \$365,000. The final amount of \$325,000 is for the purchase of election materials and supplies.

The Chairman: Do you mean polling divisions?

Mr. Hamel: That is correct. The study that is now being conducted by my returning officers I hope will be completed—in fact, I have asked every returning officer to complete that study by June 15, so we will have some time to review their work and provide every political organization with a copy of the new descriptions.

Mr. Howe: How often is this done, Mr. Chairman?

Mr. Hamel: This is done by the returning officer. It is the description as it will eventually appear on the notice grant of a poll. In other words, it is a study that is made by the returning officer in conjunction with the political organizations in his electoral district of the average number of electors per polling division that he intends to establish. In other words, it is the only way we have of finding out immediately how many polls we may have at the next election, how many deputy returning officers will be required, how many poll clerks, how many enumerators, and so on. This is an essential part of our planning process.

Mr. Howe: Do I understand correctly that he discusses it with the political parties in the riding?

Mr. Hamel: According to his instructions he should seek advice from the political organizations in his electoral district, and when his work is over he must provide each political organization with a copy of his descriptions.

Mr. Howe: Is this something new? In between elections I never heard of calling on the president of the Conservative Party or the secretary to approve the...

Mr. Hamel: No, this is now new. As far as I know this has been the instructions to the returning officers for quite a while.

• 1000

Mr. Howe: As I say, I cannot ever remember it being done in my riding, and I am sure the President or the Secretary of my organization would have intimated to me that the returning officer had been in contact with him, discussing these things. Of course, there is a new returning officer since 1968. It is not the one that we had before that.

[Interpretation]

estimé les coûts que nous allons rencontrer. La deuxième rubrique importante est le coût de révision des limites des circonscriptions électorales, qui selon nous, sera de \$365,000. Le montant final de \$325,000 représente les achats de matériel et fourniture pour les élections.

Le président: Voulez-vous parler des circonscriptions électorales?

M. Hamel: C'est cela. J'espère que l'étude qui est en train d'être effectuée par mes présidents d'élections sera terminée d'ici là; en fait, j'ai demandé à tous les présidents d'élections de terminer cette étude d'ici le 15 juin de manière à ce que nous disposions de suffisamment de temps pour passer le travail en revue et fournir un exemplaire des nouvelles descriptions à chacune des organisations politiques.

M. Howe: Combien de fois cela est-il fait, monsieur le président?

M. Hamel: Cela est fait par le président des élections. Il s'agit d'une description qui apparaîtra sur le document fourni lors d'une élection; cette étude est faite par le président d'élections en collaboration avec les organisations politiques de sa circonscription électorale et en fonction du nombre moyen d'électeurs qu'il entend fixer par sa circonscription électorale. En d'autres termes, c'est la seule façon pour nous de déterminer de manière immédiate combien il y aura de votants lors de l'élection suivante, combien d'adjoints il faudra prévoir pour le président d'élections, combien de greffiers d'élections, combien d'énumérateurs, etc... Il s'agit d'une partie essentielle de notre processus de planification.

M. Howe: Dois-je comprendre qu'ils discutent de cela avec les partis politiques représentés dans la circonscription?

M. Hamel: Conformément aux instructions qu'ils reçoivent, il est sensé demander l'avis des organisations politiques de son district électoral et lorsque son travail est terminé, il doit fournir à chaque organisation politique, un exemplaire de ses descriptions.

M. Howe: Est-ce que ceci est nouveau? Je n'ai jamais entendu dire qu'entre deux élections, le président du parti conservateur ou le secrétaire aient été pressenti pour donner son accord sur...

M. Hamel: Non, ceci n'est pas nouveau. Pour autant que je sache, les instructions des présidents d'élections comprennent ce genre de disposition depuis un bon moment.

M. Howe: Comme je l'ai dit, je ne me souviens pas que cela ait été fait dans ma circonscription et je suis sûr que le président ou le secrétaire de mon organisation m'aurait fait savoir si le président de l'élection l'avait contacté pour ce genre de choses. Bien sûr, il y a un nouveau président d'élections depuis 1968.

[Texte]

Mr. Hamel: In fact, I got in touch with the headquarters of each political organization here more or less to advise them that their local organizations would normally be contacted by the returning officer. So some might not do it. I really do not know. I have no way of finding out whether everybody actually follows his instructions to the letter.

Mr. Howe: As I say, I do not know whether it has been done in my riding. I will certainly find out.

Mr. Hamel: Mr. Chairman, before I conclude my remarks, and if I am not out of order, I would like to say that I would be delighted to take the members of the Committee or any member of the House, either individually or as a group, on a tour of the facilities of my office, because now is really the time to appreciate what is involved in the final stage of the preparation of an election. I hope to start shipping the material to the returning officer so that he will have a chance to familiarize himself with the mass of documents he will need for the next election. I hope to do this around June. We do it in consultation with the Post Office Department for a very simple reason because we do not want to overload the Post Office Department at a time when the Post Office facilities are already overburdened by some other requirements. So we feel that June is perhaps the most appropriate time. Mr. Chairman, that is all.

The Chairman: We take note of this invitation, and by June we may have a chance to visit your offices.

Monsieur Thomas...

M. Thomas (Maisonneuve): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Hamel.

Le président: Certainement.

M. Thomas (Maisonneuve): Vous dites que vous allez faire parvenir de la documentation à vos officiers rapporteurs. Est-ce bien volumineux?

M. Hamel: Oui, c'est relativement volumineux parce que cela comporte toute la documentation requise pour l'énumération. Je devrais préciser cependant qu'à des endroits comme Montréal et Toronto, nous ne les envoyons pas parce que l'entreposage est peut-être plus difficile à faire et sans compter qu'il est plus facile d'y expédier les marchandises. Il ne faut qu'une journée ou deux par camion ou autrement, au besoin.

M. Thomas (Maisonneuve): Merci, monsieur le président.

Mr. Badanai: I would like to ask Mr. Hamel if there are any consultations between the federal and provincial electoral officers, any tie-up, any consultations between the provincial organizations and the federal?

Mr. Hamel: Not on a formal basis, sir. The law says that the returning officer, when revising the boundaries of his polling division, must try to keep in mind polling divisions established for provincial or municipal elec-

[Interprétation]

M. Hamel: En fait, je suis entré en contact avec les directeurs de chacune des organisations politiques de manière à leur faire savoir que leurs organisations locales devraient normalement entrer en contact avec le président d'élection. Il se peut que certains d'entre eux ne l'aient pas fait. Je ne sais pas en réalité. Je n'ai aucune façon de déterminer si tout le monde suit les instructions à la lettre.

M. Howe: Comme je l'ai dit, je ne sais pas si cela a été fait dans ma circonscription. Je vérifierai en tout cas.

M. Hamel: Monsieur le président, avant que j'en termine avec mes observations, et si cela est conforme aux Règlements, je voudrais dire que il me serait extrêmement agréable de faire visiter mon bureau aux membres du Comité ou aux membres de la Chambre des communes, que ce soit à titre individuel ou en groupe; je pense en effet que l'instant est particulièrement propice pour se rendre compte de ce que représente en réalité la phase finale de la préparation d'une élection. J'espère envoyer sous peu le matériel nécessaire au président d'élection de manière à ce qu'il puisse se familiariser avec la masse de document doit il aura besoin pour la prochaine élection. Je pense le faire aux environs du mois de juin. Nous le faisons en collaboration avec le ministère des Postes pour une raison extrêmement simple, à savoir que nous ne voulons pas surcharger le ministère des Postes à un moment où les services postaux sont déjà surchargés par d'autres tâches. Par conséquent nous pensons que le mois de juin est peut-être le moment le plus approprié. Monsieur le président, j'en ai terminé.

Le président: Nous prenons bonne note de cette invitation et il y a de bonne chance pour que nous venions visiter vos bureaux d'ici le mois de juin.

Mr. Thomas.

Mr. Thomas (Maisonneuve): Mr. Chairman, I like to ask a question to Mr. Hamel.

The Chairman: Certainly.

Mr. Thomas (Maisonneuve): You say that you will ship documentation to your Returning officers; is this very bulky?

Mr. Hamel: Yes. This is quite bulky because there is inside all the require documentation for the enumerating. I like to point out however that for places like Montreal and Toronto, we don't send them because the housing is more difficult and the shipping is easily in these places. It only takes one or two days by truck.

Mr. Thomas (Maisonneuve): Thank you, Mr. Chairman.

M. Badanai: Je voudrais demander à M. Hamel si des consultations ont eu lieu entre les fonctionnaires chargés des élections au niveau fédéral et au niveau provincial?

M. Hamel: Pas officiellement, monsieur. La loi dit que le président de l'élection, lorsqu'il opère une révision des limites de sa circonscription, doit chercher à tenir compte des circonscriptions électorales établies par les élections

[Text]

tions. In actual fact it is the reverse that happens. Most provincial returning officers will use our polling divisions.

Quite a number of cases come to my mind at the moment, particularly in Ontario, where they will wait until the boundaries of the federal polling divisions have been established before establishing their own.

Mr. Badanai: Is there any substantial difference in the cost of by-elections from constituency to constituency? You have had four by-elections now. Is there any substantial difference in the cost?

Mr. Hamel: Oh, yes. As an example, the cost in Chambly with 66,000 electors will be substantially greater than in Central Nova with 38,000 electors. Furthermore, it is more expensive in an urban area than in a rural area for the simple reason that in an urban area you have two enumerators per polling division while you have only one in the rural area.

• 1005

You have a revising officer or substitute revising officer for every 30 or 32 polling divisions in an urban electoral district while in a rural electoral district the enumerator himself will do the revision of this list.

Mr. Badanai: Thank you.

The Chairman: Mr. Howe.

Mr. Howe: You mentioned something about the schedule of fees and I think this is something that should be written into the record. Is the returning officer paid an annual increment?

Mr. Hamel: No, sir, the returning officer is paid only when he is required to undertake some activity in connection with an election or in preparation for an election. An example of this are the returning officers who are coming to my office for a briefing session, they are being given a per diem allowance in addition to reimbursement of their expenses.

For the revision of the boundaries of the polling division they get in addition to the normal expenses they might incur in travelling or in having the report type-written \$500 plus a certain amount of money if they have to prepare a key to their polling divisions. For the conduct of an election they get so much per name in an urban area and so much per polling division in a rural area. This is the basis in addition of course to normal cost. While we are on this, Mr. Chairman, there is a basic change in the new tariff of fee and it concerns the election clerk. In the past the election clerk was paid from my office only for four days because the Act says he must be present at the office of the returning officer on nomination day, on each of the two days of advance poll, on polling day and at the official addition so we gave him \$25 per day. The election clerk has a number of continuing responsibilities. For example he has authority to issue transfer certificates and he must take over if the returning officer becomes unable to act. With the new Act being far more involved than the old Act we felt that perhaps

[Interpretation]

provinciales ou municipales. En fait, c'est l'inverse qui se produit. La plupart des présidents d'élection au niveau provincial utilisent nos circonscriptions électorales.

J'ai un certain nombre d'exemples qui me viennent à l'esprit, en particulier en Ontario; dans la plupart des cas, ils attendent que les limites des circonscriptions électorales soient fixées avant d'établir les leurs.

M. Badanai: Est-ce que le coût des élections partielles varie substantiellement d'une circonscription à l'autre? Vous pouvez vous fonder sur les quatre élections partielles qui viennent de se dérouler.

M. Hamel: Oh oui. Par exemple le coût de l'élection partielle de Chambly qui comprend 66,000 électeurs sera certainement beaucoup plus important que celui de Central Nova qui ne comprend que 38,000 électeurs. De plus ce coût est plus élevé dans une zone urbaine que dans une zone rurale pour la simple raison que dans une zone urbaine il faut deux énumérateurs par circonscription électorale alors qu'il n'y en a qu'un seul pour une zone rurale.

Il y a un officier réviseur et un adjoint de l'officier réviseur pour 30 ou 32 circonscriptions électorales dans un district électoral urbain, alors que dans un district électoral rural l'énumérateur lui-même se charge de la révision de la liste.

M. Badanai: Merci.

Le président: Monsieur Howe, vous avez la parole.

M. Howe: Vous avez parlé d'une échelle de salaires et je pense qu'il s'agit là de quelque chose que nous voudrions faire porter au procès-verbal. Est-ce que le président d'élection touche un salaire annuel?

M. Hamel: Non, monsieur, le président d'élection est payé seulement lorsqu'on lui demande de se livrer à un certain nombre d'activités relatives à une élection ou à la préparation d'une élection. Par exemple, les présidents d'élection qui viennent à mon bureau pour des séances de formation reçoivent une allocation journalière en plus de remboursements de leurs frais.

Lorsqu'ils s'occupent de la révision des limites de leur circonscription, ils obtiennent, en plus du remboursement des frais auxquels ils doivent faire face, tel que par exemple la dactylographie de leur rapport, \$500 plus une certaine somme d'argent s'ils doivent en préparer un pour leur circonscription. En ce qui concerne la conduite des élections, ils obtiennent tant par votant dans les zones urbaines et tant par circonscription électorale dans les zones rurales. Telle est la base qui s'ajoute évidemment au coût normal. Puisque nous en sommes à ce sujet, monsieur le président, je voudrais dire également qu'il y a eu un changement dans la nouvelle échelle de salaires et ce changement concerne les greffiers d'élection. Dans le passé, le greffier d'élection était payé par mon bureau pour une période de 4 jours seulement car la loi stipulait qu'il devait être présent au bureau du président d'élection le jour de la nomination, les deux jours précédant le vote, et le jour du vote ainsi que l'heure du vote nous leur donnions \$25 par jour. Les greffiers d'élection ont un certain nombre de responsabilités permanentes.

[Texte]

it would be more appropriate to pay the election clerk on a more or less full time basis by establishing a fee based on the fee of the returning officer himself but with a maximum of \$1800 regardless of the size of the electoral district. We did this because we felt that over 50,000 electors even if you have the best election clerk and returning officer what they need is additional personnel.

Mr. Howe: That election clerk, that is an annual salary each year or just during the...

Mr. Hamel: On the same basis as the returning officer. He will basically be getting 60 per cent of the fee of the returning officer that means a minimum of \$1,080 for an election and a maximum of \$1800.

Mr. Howe: Is the new schedule of fees for your DROs?

Mr. Hamel: The DROs fees were raise from \$24 to \$28.

Mr. Howe: And the other official in the...

Mr. Hamel: ... in the polling station. The poll clerk's fees were raised from \$17 to \$22.

We raised the basic flat fee of the enumerators from \$32 to \$35 and we left the pen name at 10 or 11 cents as in the past. Ten cents per name in rural areas and 11 cents in urban areas.

• 1010

The Chairman: Do you have copies of this and could we have them distributed among the members?

Monsieur Lessard.

M. Lessard (LaSalle): Monsieur le président, au sujet d'un adjoint à l'officier rapporteur, le montant sera-t-il versé par l'officier rapporteur ou est-ce que ce sera un salaire payé par le gouvernement?

M. Hamel: Nous allons payer directement le secrétaire d'élection. Autrefois, nous donnions au président d'élection en vertu de ce que l'on appelle l'item 4, un montant d'argent calculé d'après le nombre d'électeurs. Disons que dans une circonscription comme la vôtre, le président d'élection pouvait avoir entre \$3,000 et \$3,500. Il payait son secrétaire d'élection et tous autres aides de bureau dont il pouvait avoir besoin. Nous avons légèrement réduit ce montant, mais par contre, nous demanderons au président d'élection de nous donner le nom de son secrétaire d'élection à qui nous enverrons directement un salaire si vous voulez ou des honoraires qui seront calculés sur le nombre d'électeurs ou si vous préférez sur les honoraires mêmes du président d'élection.

[Interprétation]

Par exemple, ils ont compétence pour délivrer des certificats de transfert et ils doivent remplacer le président d'élection si celui-ci ne peut plus exercer ses fonctions; la nouvelle loi leur confie une tâche encore plus écrasante et par conséquent nous avons pensé qu'il serait plus normal de rémunérer les greffiers d'élection de manière plus ou moins permanente; nous avons par conséquent établi un salaire qui est fonction du salaire reçu par le président d'élection lui-même avec un plafond de \$1,800, quelle que soit la taille de la circonscription électorale. Nous avons procédé ainsi car nous avons pensé que, au-dessus de 50,000 électeurs et quelle que soit la qualité du greffier d'élection et du président d'élection, il faut recourir à un personnel supplémentaire.

M. Howe: Est-ce que ce greffier d'élection reçoit un salaire annuel ou est-ce qu'il reçoit simplement...

M. Hamel: Il est payé selon des mêmes critères que le président d'élection. Il gagnera environ 60 p. 100 du salaire du président d'élection ce qui signifie un minimum de \$1,080 pour une élection et un maximum de \$1,800.

M. Howe: Est-ce que la nouvelle échelle de salaire s'applique aux fonctionnaires régionaux de district?

M. Hamel: Leurs salaires ont été augmentés de \$24 à \$28.

M. Howe: Et les autres fonctionnaires...

M. Hamel: Les autres fonctionnaires du bureau de vote. Les secrétaires de vote ont eu leur salaire augmenté de \$17 à \$22.

Nous avons également augmenté le salaire de base des énumérateurs et l'avons porté de \$32 à \$35; en ce qui concerne la rémunération par nom, nous l'avons laissée à 10c. par nom dans les zones rurales et 11c. par nom dans les zones urbaines.

Le président: Avez-vous des exemplaires de ceci et pourriez-vous les distribuer aux membres du Comité?

Monsieur Lessard.

Mr. Lessard (LaSalle): As far as an assistant to the Returning Officer is concerned, will the salary be paid by the Returning Officer or will it be paid by the government?

Mr. Hamel: We will pay directly of the Secretary of the election. Formerly, we used to give the Chairman for the election, under what is called Item 4, an amount of money based upon the number of electors. Let us say that in a constituency like yours, the Chairman for the election could receive between \$3,000 and \$3,500. The Chairman used to pay his Secretary for the election and all the assistants he could have used. We have slightly reduced these amounts, but on the other hand, we will ask the Chairman to give us the name of his Secretary for the election and we will send directly to the Secretary a salary or, if you like, fees which will be based upon the number of the electors, or if you prefer, on the fees of the Chairman for the election.

[Text]

M. Lessard (LaSalle): Est-ce que cela va toucher le salaire de l'officier rapporteur?

M. Hamel: Aucunement.

M. Lessard (LaSalle): Il reste au même taux.

M. Hamel: Cela changera seulement le montant d'argent que nous lui versons pour les aides aux écritures que nous avons réduit de façon assez substantielle mais tout de même, que nous n'avons pas réduit au même degré que le montant d'argent que nous verserons directement au secrétaire d'élection.

M. Lessard (LaSalle): Vous savez dans quel état j'étais aux dernières élections.

M. Hamel: Monsieur le président, si je peux me permettre, il y avait toutes sortes de problèmes qui se présentaient selon l'ancienne formule. Si dans une ville comme Toronto, Vancouver ou Montréal, où les secrétaires d'élection pouvaient se rencontrer ou même dans d'autres régions, les exigences des présidents d'élection en n'étant pas toutes les mêmes, les bases de rémunération étaient nécessairement différentes. Or, ce n'est pas tellement facile d'expliquer à deux secrétaires d'élection qui ont le même titre et qui peuvent œuvrer dans deux comtés différents dont la population est à peu près semblable que l'un reçoive le double de l'autre.

D'autre part, même vous avez le cas que vient de souligner M. Lessard. Certains présidents d'élection ont nettement abusé en ce sens qu'ils ont peut-être trop exigé de leur secrétaire sans le payer suffisamment et cela a créé des embêtements dans plusieurs endroits.

Je pense que de cette façon-ci nous devrions, espérons-le du moins...

M. Lessard (LaSalle): Je m'excuse de mon retard, mais pourriez-vous me donner le montant que vous recommandez pour le secrétaire de l'officier rapporteur?

M. Hamel: Il équivaut à 60 p. 100 des honoraires du président d'élection sans toutefois dépasser \$1,800. Dans une circonscription comme la vôtre, si ma mémoire est bonne, votre secrétaire d'élection pourra compter à peu près sur \$1,800.

M. Lessard (LaSalle): Merci.

The Chairman: Mr. Howe.

Mr. Howe: I am quite finished, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lessard's question were supplementary.

Mr. Howe: You mentioned that you were bringing the returning officers into Ottawa to be trained, are you, or is this training officer that you are setting up going to go into the areas and train them there?

Mr. Hamel: We had hoped to be able to go in the field and train the officers in their own electoral districts but unfortunately we did not have the time to do it. I would in that case have had to be part of one team and as you know I had to work with one other committee of the House. As a result of this and because of the considerable time we saved we had to bring the returning officers to

[Interpretation]

Mr. Lessard (LaSalle): Will this affect the salary of the Returning Officer?

Mr. Hamel: Absolutely not.

Mr. Lessard (LaSalle): It stays at the same rate as before.

Mr. Hamel: This will only affect the amount of money that we used to give him for his secretaries, whose number has been substantially reduced, but not as much as the amount of money that we will pay directly to the Secretary for the election.

Mr. Lessard (LaSalle): You know in what state I was during the last elections.

Mr. Hamel: Mr. Chairman, if I may, there all kinds of programmes which appeared under the old formula. If such a city as Toronto, Vancouver or Montreal, where the Secretary for the elections could meet our others from other areas. The requirements of the chairmen for the elections being not the same and, consequently, the salaries were necessarily different. And it is not very easy to explain to two secretaries for the elections, who have the same title and who may work in two different counties where the population is nearly the same, one is going to receive twice as much as the other.

Furthermore, thus the case presented by Mr. Lessard. Some chairmen of the elections have made great abuse in the sense that asked too much from their secretaries without paying them sufficiently and this has been the cause of problems in several places.

If we do it that way, we should, or at least I hope so...

Mr. Lessard (LaSalle): I am sorry I am late, but could you give me the amount that you recommend for the Returning Officer's secretary?

Mr. Hamel: It is something like 60 per cent of the fees of the Chairman for the election without being over \$1,800. In such a constituency as yours, if I remember well, your Secretary for the election could expect getting almost \$1,800.

Mr. Lessard (LaSalle): I thank you very much.

Le président: Monsieur Howe.

M. Howe: J'en ai terminé, monsieur le président.

Le président: Les questions de M. Lessard étaient des questions supplémentaires.

M. Howe: Vous avez parlé de ramener les officiers rapporteurs à Ottawa afin qu'ils subissent un entraînement, ou bien est-ce que ce fonctionnaire à la formation devra se rendre dans ces régions et y entraîner les gens?

M. Hamel: Nous avons espéré pouvoir nous rendre sur place et donner une formation aux fonctionnaires dans leurs propres districts électoraux, mais malheureusement nous n'avons pas eu le temps de le faire. Dans ce cas j'aurais aimé faire partie d'une équipe, et comme vous le savez, j'ai dû travailler avec un autre comité de la Chambre. En conséquence, et parce que beaucoup de temps a

[Texte]

Ottawa for these briefing sessions. One of the main things that we are hoping to achieve by appointing a full-time training officer is the possibility of doing more of those on-the-spot visits. I am always concerned about my office operating from some sort of an ivory tower without keeping sufficiently in touch with local problems, local activities and this would be the ideal solution. We hope to organize in future, particularly following an election, seminars either on a sample basis or on a regional basis. We have not designed the final formula yet but these are ideas we are toying with at the moment.

Mr. Howe: You mentioned the one question of local problems. This comes into the question of printing for an election. Who decides which printer to get?

The Chairman: It is a good question.

• 1015

Mr. Hamel: I never interfere with the decision of the returning officer. My instructions to the returning officer is that he must try to find a printer in his electoral district or near his electoral district. We cannot force him to use a printing shop in his electoral district because there might not be any, but this is his decision.

Mr. Howe: And the way the printing is distributed, in his decision too?

Mr. Hamel: That is correct. The rates are standard though. The rates are set in this staff and they were established in this case, at least my recommendations to the Cabinet were made after consultation with the Canadian Weekly Newspaper Association, with the graphic art industries of Canada, and with the assistance of an independent expert and as result we came up with the rates that you will find in this tariff here.

Mr. Howe: One other question, Mr. Chairman, has to do with the matter of the per diem fees of the returning officers when they come to Ottawa. We are all very conscious of salaries and per diem fees. How much do you pay the returning officer per day when he comes to Ottawa?

Mr. Hamel: Thirty dollars...

Mr. Howe: Thirty dollars.

Mr. Hamel: ...plus \$30 for his expenses, which means hotel, meals, taxi, incidentals and so on.

Mr. Howe: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Orange.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I see from the estimates the territorial elections in both the Yukon and the Northwest Territories are conducted by the Chief Electoral Officer's office. Do you have any indication, even roughly speaking, of the cost of the elections in both territories last year?

[Interprétation]

été épargné, nous avons pu faire venir à Ottawa les officiers rapporteurs pour ces brèves sessions d'information. L'une des choses principales que nous espérons pouvoir faire en nommant un fonctionnaire à la formation à plein temps est la possibilité de visiter les endroits mêmes. Je m'inquiète toujours de la façon dont mon bureau fonctionne comme à partir d'une tour d'ivoire sans rester en contact suffisant avec les problèmes locaux, les activités locales, comme la solution idéale le voudrait. Nous espérons organiser dans l'avenir, particulièrement après une élection, des séminaires soit sur la base d'un échantillon ou sur une base régionale. Nous n'avons pas encore décidé de la formule finale, mais ce sont des idées sur lesquelles nous travaillons à l'heure actuelle.

M. Howe: Vous avez mentionné la question des problèmes locaux. Cela fait partie de la question des documents à imprimer pour une élection. Qui décide quel imprimeur à qui s'adresser?

Le président: Voilà une bonne question.

M. Hamel: Je ne vais jamais à l'encontre de la décision du président d'élection. Je dis au président d'élection qui doit essayer de trouver un imprimeur dans son district électoral ou près de ce district. Nous ne pouvons pas l'obliger à utiliser votre imprimerie dans son district électoral parce qu'il peut ne pas y en avoir, mais la décision lui revient.

M. Howe: Et la manière dont les textes sont distribués, est-ce à lui d'en décider également?

M. Hamel: C'est exact. Les taux sont uniformes, cependant. Les taux sont établis dans ce tarif que vous avez et ils ont été établis dans ce cas, du moins j'ai fait mes recommandations au cabinet après avoir complété la tenue du Canadian Weekly Newspaper Association, les industries de l'art graphique du Canada, et aussi un spécialiste indépendant et nous en sommes arrivés au taux que vous trouverez dans ce tarif que voici.

M. Howe: Une autre question, monsieur le président, qui a trait à la question des honoraires quotidiens du président d'élections lorsqu'il vient à Ottawa. Nous nous préoccupons beaucoup des traitements et des honoraires quotidiens. Combien donnez-vous à un président d'élection pour chaque jour, lorsqu'il vient à Ottawa?

M. Hamel: 30 dollars...

M. Howe: 30 dollars.

M. Hamel: ...plus 30 dollars pour ses dépenses, c'est-à-dire son hôtel, ses repas, ses taxis, ses dépenses imprévues et ainsi de suite.

M. Howe: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Orange.

M. Orange: Monsieur le président, je vois dans les prévisions budgétaires que les élections territoriales dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest se font sous les hospices du bureau du directeur général des élections. Savez-vous, plus ou moins approximativement, le coût des élections dans les deux territoires l'an dernier?

[Text]

Mr. Hamel: I apologize, Mr. Chairman, we prepared a detailed cost of the general election in the Yukon Territory last summer, which was I understand tabled before the Council in the fall. I do not think we have absolutely completed the detailed cost of the Northwest Territories general election because they were held close to Christmas and we still have a few bills to pay. However, I will ask my chief accountant here to take a note and when this is available and when it is provided to the Commissioner, with Mr. Chairman's permission, I would send you a copy.

Mr. Orange: Is the schedule of fees paid to the returning officers and others in both territories for territorial elections, the same schedule as for federal elections?

Mr. Hamel: No, because I think it would be unfair to base the salary of the territorial returning officers on that schedule here because some of the districts had less than 1,000 electors. So it really would not be attractive in any way. There is one major change we have made though. There used to be special tariff fees for the two territories for the federal elections and for some reason I just cannot explain, some of the fees were substantially lower than the fees applicable to the conduct of elections in other electoral districts. We have decided to put them in exactly the same category and with one exception they are with the other scheduled three districts; that one is for travelling within the electoral district for mileage with a privately-owned automobile.

Mr. Orange: The funds for the conduct of elections for the Territorial Council are federal funds?

Mr. Hamel: That is correct.

Mr. Orange: The councils of either territory do not pay a cent?

Mr. Hamel: Not at all. Even in each case I have to send two of my officers for a series of training sessions with the territorial returning officers. We also spend substantial sums of money in long distance calls and telegrams and so on. This is all charged either to Vote 15 which is the normal administration of my office and the part of my budget which has to be voted by Parliament, or the statutory portion of my budget, but not a cent is recovered from the territorial governments.

Mr. Orange: Have there ever been any discussions to the effect that the councils, which have substantial budgets, should pay all or a portion of the cost to conduct an election?

Mr. Hamel: This has never been discussed with me.

• 1020

Mr. Orange: The other question I have concerns the fact that the tariff for printing is standardized throughout Canada.

It seems to me that, in certain areas of the country, there are increased costs as a result of isolation and other

[Interpretation]

M. Hamel: Je regrette, monsieur le président, nous avons préparé un état détaillé des coûts des élections générales dans les territoires du Yukon l'été dernier, qui, je crois, a été soumis au Conseil à l'automne. Je ne pense pas que nous ayons absolument terminé l'état détaillé du coût des élections générales dans les Territoires du Nord-Ouest parce qu'elles ont eu lieu aux environs de Noël et que nous avons encore quelques factures à acquitter. Cependant, je vais demander à mon comptable en chef ici, de faire une note, et lorsque ces chiffres seront disponibles et qu'ils seront fournis aux commissaires, avec la permission de monsieur le président, j'aimerais vous en faire parvenir une copie.

M. Orange: Est-ce que les honoraires payés au président d'élection et aux autres personnes dans les deux territoires pour les élections territoriales sont les mêmes que pour les élections fédérales?

M. Hamel: Non, car je pense qu'il serait injuste de baser le salaire des présidents d'élection des territoires sur ce tarif que voici, car certains districts avaient moins de 1000 électeurs. Ce ne serait donc pas bien de toute manière. Il y a un changement important que nous avons fait, cependant. Il y avait d'ordinaire un tarif spécial d'honoraire pour les deux territoires pour les élections fédérales et pour une raison que je ne peux tout simplement expliquer, certains des honoraires étaient considérablement inférieurs à ceux qui s'appliquaient aux élections dans d'autres districts électoraux. Nous avons décidé de les mettre dans la même catégorie avec une seule exception, ils sont les mêmes que dans les trois autres districts prévus; cette exception a trait aux voyages intérieurs dans le district électoral, selon le millage parcouru avec une automobile privée.

M. Orange: Les fonds affectés aux élections pour le Conseil territorial sont des fonds fédéraux?

M. Hamel: C'est exact.

M. Orange: Les conseils de chacun des territoires ne déboursent rien?

M. Hamel: Pas du tout. Je dois même envoyer dans chaque cas, deux de mes représentants pour une série de cours de formation avec les présidents d'élection des territoires. Nous dépensons également des sommes d'argent importante en appels interurbains, en télégrammes et ainsi de suite. Tout cela est inscrit soit au crédit 15, qui est l'administration normal de mon bureau et la partie de mon budget qui doit être votée par le Parlement ou encore à la partie statutaire de mon budget, mais rien n'est réclamé des gouvernements territoriaux.

M. Orange: Est-ce que l'on a déjà discuté à l'effet que les conseils, qui ont des budgets substantiels devraient acquitter tous les frais des élections ou une partie de ces frais?

M. Hamel: Cela n'a jamais été discuté avec moi.

M. Orange: L'autre question que je voulais poser concerne le fait que le tarif d'impression est standardisé à travers le Canada.

Il me semble que, dans certaines régions du pays, il y a des frais plus élevés par suite de l'isolement et d'autres

[Texte]

factors. I understand that you have had some discussions—and I am not too sure with whom as I have just heard the rumbles—with some of the printing companies in the Territories who have established a tariff which is substantially higher than in southern Canada but which is consistent with other professions, such as the medical and dental professions. Yet there does not seem to be any accounting for this factor which is recognized even to the point where the federal government pays isolation allowances to its employees.

Mr. Hamel: We looked into this and, within the time we had, we just could not find a solution which to us, at least, appeared acceptable. I may say, though, that I do not think we ever had any problem which could not be solved, apparently at least, to our mutual satisfaction. There is some leeway which I have under the law and which has always permitted us to arrive fairly well at an acceptable settlement with a person who has done some business for us.

Mr. Orange: You do have a certain amount of leeway under the law?

Mr. Hamel: Yes.

Mr. Orange: In other words, while this tariff may be set out here, you can use your discretionary powers?

Mr. Hamel: That is correct.

In the Yukon and Northwest Territories, for example, we give a minimum for the printing of the lists. Some of the preliminary lists of electors may include only 25 or 30 names, so that the basis of 24 cents per name would be a ridiculous payment. We guarantee, therefore, a minimum of, I believe, 100 names; which would be \$24 per list. These are the only places where we have this exception to the rule.

Mr. Orange: What about the printing in the papers of the Notice of Grant of Poll and this sort of thing?

Mr. Hamel: Normally, we pay the bill except when the bill looks abnormally high, when we try to find out why. After all, these are public funds, and before paying a bill which is maybe two or three times higher than the bills of competitors in the same town or same city, I think we are entitled to ask questions.

Mr. Orange: I could not agree with you more on that.

The Chairman: Is that all, Mr. Orange?

Mr. Orange: Yes, except that I am very anxious to see the costs relating to both the Yukon and the Northwest Territories elections—the territorial elections—whenever they are available.

Mr. Hamel: I will be pleased to provide these. The Yukon's are already available and we will send you a copy of them today or tomorrow. As soon as the Northwest Territories' are available, I will let you have them.

[Interprétation]

facteurs. Je comprends que vous avez eu certaines discussions, et je ne suis pas certain avec qui étant donné que je viens d'entendre des grognements, avec certaines des sociétés d'impression dans les territoires qui ont établies un tarif substantiellement plus élevé que dans la partie sud du Canada, mais qui concorde avec d'autres professions, comme les professions médicales et dentaires. Cependant, l'on ne semble pas tenir compte de ce facteur, qui est reconnu cependant par le gouvernement fédéral au point qu'il accorde des indemnités d'isolement à ses employés.

M. Hamel: Nous avons étudié cette question et dans les limites de temps que nous avons, nous n'avons pas pu trouver de solution qui nous semblerait, à nous du moins, acceptable. Je puis dire cependant, que je ne crois pas que nous ayons eu des problèmes qui ne pouvaient être résolus, apparemment du moins, à notre satisfaction mutuelle. La loi me donne une certaine latitude, qui nous a toujours permis d'en arriver assez facilement à un accord acceptable avec une personne qui a travaillé pour nous.

M. Orange: Vous avez une certaine latitude en vertu de la loi?

M. Hamel: Oui.

M. Orange: En d'autres termes, malgré ce tarif que nous avons ici, vous pouvez utiliser vos pouvoirs discrétionnaires?

M. Hamel: C'est exact.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, nous donnons un minimum pour l'impression des listes. Certaines des listes préliminaires d'électeurs peuvent comprendre seulement 25 ou 30 noms, et alors le taux de 24c par nom serait un paiement ridicule. Nous garantissons donc un minimum de 100 noms, je crois; ce qui fait \$24 par liste. Ce sont les seuls endroits où nous avons cette exception à la règle.

M. Orange: En ce qui concerne l'impression dans les journaux de l'avis de scrutin et ce genre de chose, que faites-vous?

M. Hamel: Normalement, nous acquittons la facture sauf lorsqu'elle semble anormalement élevée, et alors nous essayons de découvrir pourquoi. Après tout, il s'agit de fonds publics, et avant de payer une facture qui est peut-être deux ou trois fois plus élevée que celle des concurrents dans la même ville ou la même municipalité, je pense que nous avons le droit de poser des questions.

M. Orange: Je suis absolument d'accord avec vous à ce sujet.

Le président: Est-ce tout, monsieur Orange?

M. Orange: Oui, sauf que j'ai très hâte de voir les coûts se rapportant aux élections du Yukon et des territoires du Nord-Ouest .. les élections territoriales... dès que ces coûts seront disponibles.

M. Hamel: Je serai heureux de vous les donner. Ceux du Yukon sont déjà disponibles et nous vous en ferons parvenir une copie aujourd'hui ou demain. Dès que ceux des territoires du Nord-Ouest seront disponibles, je vous les ferai connaître.

[Text]

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I would like to compliment Mr. Hamel on what is obviously a big job—getting all this done, with a new Canada Elections Act.

I had the pleasure of meeting my own returning officer the week before last when he was down here at training school. I wanted to ask Mr. Hamel if he would consider making himself or, when he has his training officer, making that person, or both of you, available for members of Parliament to have something of a school on this, if they wish it. Would this be possible?

I, personally, think it would be darned useful. There are some of my own colleagues who are not really aware of the very substantial changes in the Elections Act and it would be a good beginning for the candidates nominated in the next election if you could start working on us then.

Would this be useful? Would it be possible for you to do this if groups of members of Parliament or caucuses wanted to have you and your officials in for a session or two on the new Act?

• 1025

Mr. Hamel: Mr. Chairman, I am pleased that Mr. Benjamin brings this up because—first of all, I should answer Mr. Benjamin's question. I would be delighted to make myself available and make my staff available.

I may say at the moment that we are tied up in this series of briefing sessions until roughly the middle of June. After that, we could make arrangements any time. In fact, there is one political party that has already made an approach to me, and we have made a firm commitment to that party that we would arrange for either two or three briefing sessions. In other words, one briefing session broken down in two or three periods of an hour or an hour and a half, on the new Act.

The reason why I said that I was pleased that you brought that up, is that for the first time we have invited political parties—the headquarters of the political parties—to send some of their salaried people to attend our briefing sessions and at practically every briefing session we have had so far, we have one or two representatives from the various political parties. I may say that so far this has turned out to be extremely interesting—this exchange of views between—Mr. Scott, for instance, from your party was there and we had somebody from the Liberal and Social Credit parties attending a briefing session today.

Mr. Benjamin: I can see this will save a lot of confusion and a lot of questions and problems when you get close to an election. Further to that, would it be possible? I think it would be worthwhile to try, but I do not know whether or not it is possible in terms of your organization, to ask your returning officers when they are holding schools for enumerators and poll clerks, again, on the local level, to invite the political parties to send people to sit in on those kinds of sessions.

Would this be possible to do? Personally I would like to see it happen. Again, everybody who runs in an election knows what it is like around a committee room, when dozens of your own people keep coming up and

[Interpretation]

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'aimerais féliciter M. Hamel sur l'immense tâche qu'il accomplit, spécialement avec une nouvelle loi électorale du Canada.

J'ai eu le plaisir de rencontrer mon propre président d'élections il y a deux semaines, lorsqu'il est venu ici à l'école de formation. Je voulais demander à M. Hamel s'il croyait possible d'informer également les députés sur cette nouvelle loi, s'il le désire, soit en le faisant lui-même, ou en mettant à notre disposition la personne qui est chargée de cette information. Serait-ce possible?

Personnellement, je pense que ce serait très utile. Certains de mes collègues ne sont pas vraiment au courant des changements très considérables apportés à la loi électorale et ce serait un bon début si les candidats qui doivent se présenter à la prochaine élection étaient ainsi informés.

Serait-ce utile? Serait-ce possible pour vous de le faire, si des groupes de députés ou des caucus voulaient une ou deux séances d'information sur la nouvelle loi, soit avec vous, soit avec vos représentants?

M. Hamel: Monsieur le président, je suis heureux que M. Benjamin nous parle de cela, car... tout d'abord, je devrais répondre à la question de M. Benjamin. Je serais heureux de me mettre à votre disposition ainsi que mon personnel.

Je puis dire que présentement nous sommes très pris par cette série de séances d'information jusque vers le milieu de juin. Après cela, nous pourrions nous mettre d'accord n'importe quand. En fait, un parti politique m'a déjà approché à ce sujet, et nous nous sommes fermement engagés auprès de ce parti à organiser 2 ou 3 séances d'information. En d'autres termes, une séance d'information répartie sur 2 ou 3 périodes d'une heure ou d'une heure et demie, au sujet de la nouvelle Loi.

Si j'ai dit que j'étais heureux que cette question soit soulevée, c'est que pour la première fois nous avons invité les partis politiques, le quartier général des partis politiques, à envoyer certains de leurs employés assister à nos séances d'information, et presque à toutes celles que nous avons eues jusqu'à maintenant, il y avait 1 ou 2 représentants des différents partis politiques. Je puis dire que jusqu'ici c'était extrêmement intéressant cet échange de vue entre... M. Scott, par exemple, membre de votre Parti, était là et nous avions des personnes du Parti Libéral et du Crédit Social qui assistaient à une séance d'information aujourd'hui.

M. Benjamin: Je peux voir que cela épargnera beaucoup de confusion et beaucoup de questions et de problèmes, lorsque nous approcherons des élections. Mais après cela, serait-ce possible? Je crois qu'il vaudrait la peine d'essayer, mais je ne sais pas si ça serait possible que vous demandiez à vos présidents d'élection qu'ils invitent les partis politiques à envoyer des représentants pour assister au genre de séances d'information qu'ils organisent pour les énumérateurs et les secrétaires de scrutin, au niveau local.

Est-ce qu'il serait possible de faire cela? Personnellement, j'aimerais que cela se fasse. Tous ceux qui se présentent à une élection savent ce qui se passe autour

[Texte]

asking questions, and you are not certain of answers, and the returning officer gets bugged dozens of times a day with the same routine questions.

Would you be able to ask the returning officers—I do not know whether you could instruct them—but ask them to advise the parties whenever he is holding training sessions to notify the political parties and have them send people if they wish.

Mr. Hamel: I will take note of the suggestion, Mr. Chairman, and I will certainly pass it along to the returning officers.

Mr. Benjamin: The matter I raised last year and I think there was some consensus of approval amongst this Committee, Mr. Chairman—in light of the substantially changed election law that we have—that the chief electoral officer should receive some fairly substantial additional amount of funds for the purpose of publicizing and educating the public as to the changes in the election law. Arising out of that discussion, we also talked about whether or not it would be possible to print a booklet or a leaflet or series of leaflets on the key and most important changes in the Elections Act that the voters should know about, and also that people who will be involved in elections in any way at all will have access to.

Have you been able to look into the matter of some sort of real literature? You just cannot be sending out hundreds of thousands of copies of the Elections Act, a lot of which many people would not understand anyway. Also have you looked into the possibility of some special or additional amount of funds—I think it would have to be a fairly substantial amount—for advertisements, leaflets, radio spots, any and all ways of informing the people about changes in the election law? I would think starting this winter, you know, till a year from now.

Mr. Hamel: Mr. Chairman, we have already started putting our mind to this. I have not very much to report, because we just did not have time to go into any depths. What we have done so far—I had a student last summer who prepared a manuscript, more or less, of a booklet which is intended let us say for the high school student, or perhaps the new Canadian, explaining in very simple terms the workings of the Canada Elections Act, the election process in Canada, and so on. Unfortunately the manuscript is still in my drawer waiting for a competent editor before it is sent to the printer for printing.

I hope to be able to have this completed some time this fall after we have been through the first three phases of our work.

As to the other part, which I consider to be some sort of an information program, I have already made some contact and what we need there is the services of an expert in the field who could prepare it for us in the light of the basic material. He will be provided with

[Interprétation]

d'une salle de comité, lorsque des douzaines de vos propres gens viennent demander des questions, et que vous n'êtes pas certain des réponses, et le président d'élection reçoit également chaque jour les mêmes questions.

Pourriez-vous demander aux présidents d'élection, je ne sais pas si vous pouvez leur dire de le faire, mais leur demander d'avertir les partis chaque fois qu'ils organisent des séances d'information, d'avertir les partis politiques qu'ils peuvent envoyer des gens s'ils le désirent.

M. Hamel: Je prendrai note de la suggestion, monsieur le président, et je la transmettrai certainement aux présidents d'élection.

M. Benjamin: L'an dernier j'ai soulevé une question, et je crois qu'il y a eu consensus au sein du Comité, monsieur le président—et à la lumière de la Loi électorale considérablement modifiée que nous avons—j'avais demandé que le directeur général des élections reçoive un montant supplémentaire assez considérable afin de faire de la publicité et d'instruire le public des changements apportés à la Loi électorale. A la suite de ces discussions, nous avons également parlé de la possibilité d'imprimer une brochure ou un feuillet ou une série de feuillets sur les changements clé et les changements les plus importants apportés à la Loi électorale, et que les électeurs devraient connaître et également que les gens qui seront impliqués dans les élections de quelque manière que ce soit, aient accès à ces renseignements.

Avez-vous pu songer à un genre de vraie littérature? Vous ne pouvez tout simplement pas envoyer des centaines de milliers d'exemplaires de la Loi électorale, et de toute manière beaucoup de personnes ne la comprendrait pas. Avez-vous également songé à la possibilité de fonds spéciaux ou supplémentaires... je crois que ça devrait être un montant assez substantiel... pour les annonces, les feuillets, des annonces à la radio, et toutes sortes de manières d'informer la population des changements apportés à la Loi électorale? Je crois qu'il serait bon de commencer cet hiver, vous savez, jusque dans 1 an d'ici.

M. Hamel: Monsieur le président, nous avons déjà commencé à étudier cette question. Nous n'avons pas beaucoup de choses à rapporter, parce que nous n'avons pas eu le temps d'y songer en profondeur. Ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est que l'été dernier un étudiant a préparé un manuscrit, plus ou moins, d'une brochure qui serait, disons, à l'intention de l'étudiant du niveau secondaire ou peut-être du néo-canadien, expliquant en termes très simples le fonctionnement de la Loi électorale du Canada, le processus électoral au Canada et ainsi de suite. Malheureusement, le manuscrit est encore dans mon bureau, attendant un éditeur compétent avant qu'il puisse être envoyé à l'imprimeur.

J'espère qu'il sera terminé cet automne, après que nous aurons complété les trois premières phases de notre travail.

En ce qui concerne l'autre partie, il me semble être un genre de programme d'informations, je me suis déjà adressé à quelques personnes et ce dont nous avons besoin, ce sont les services d'un spécialiste dans le domaine, qui pourrait le préparer pour nous à partir du

[Text]

some material by us. This is in my plans, but again it is for the fall.

Mr. Benjamin: I do not know, Mr. Chairman, if it is necessary but I would like to see a recommendation from the Committee on this—if not now at some time soon—to the House. I do not know if we want to specify an amount, but at least make a recommendation that some substantial amount of money be added to the budget of the Chief Electoral Officer in the coming year for these kinds of purposes. I suspect the amount that is now in the estimates will take care of his normal work with respect to training schools, and so forth.

Mr. Hamel: Mr. Chairman, additional sums might not be necessary because it might be possible to cover this under the statutory part of my budget, which means that this is the unappropriated consolidated revenue fund part of my budget. In other words, this is not under government control or it is not necessarily voted by the House.

Mr. Benjamin: I see. It seems to me you are going to need something in the nature of \$.5 million or \$1 million if you are going to cross the country and do some publicizing and educating. I think Parliament in one way or another should let the Chief Electoral Officer know that he has the go-ahead in doing something like this in those kinds of amounts.

I notice that the returning officers have revised the poll boundaries and that they must or should provide the parties with a description of those boundaries. When you say "description" do you mean a copy of the map or just the geographical description of it?

Mr. Hamel: Both. We ask them to provide you with a copy of the descriptions plus, when possible, a copy of the traced map, and we allocated some funds to them. If it is not sufficient they can come back and say that it will cost them more than we suggested. It is not easy to establish basic criteria here because it varies considerably from one electoral district to another.

To take a very simple example, let us take the case of the city of Regina. For that part of the electoral district that includes the city of Regina you need a much more detailed map than for the rural portion of your district. When you get into a district which is part of a city like Mr. Thomas', for instance, it is a completely different story. This is the reason we just cannot tell the returning officers, "You must do it". In some cases it is just impossible, but generally speaking if they do not do it it is because they have not been able to find appropriate maps to do it.

Mr. Benjamin: You are really talking about the case of a riding like mine that is part urban and part rural and you are really talking about two maps, one for the rural and one for the urban. May I suggest that you could suggest to the returning officers—and you are probably away ahead of me on this—that if they just went to the City Hall and got sufficient copies, five or a half dozen, of

[Interpretation]

matériel de base. Nous lui donnerons ce matériel. Ce sont là mes projets, mais encore une fois, c'est pour l'automne.

M. Benjamin: Je ne sais pas, M. le président, si c'est nécessaire, mais j'aimerais que le Comité fasse une recommandation à la Chambre à ce sujet, sinon maintenant, du moins bientôt. J'ignore si nous spécifierons un montant, mais du moins nous pouvons faire une recommandation à l'effet qu'un montant substantiel soit ajouté au budget du Directeur général des élections au cours de l'année qui vient pour ce genre de choses. Je crois que le montant qui est présentement dans les prévisions budgétaires couvrira le travail normal en ce qui concerne les écoles de formation et ainsi de suite.

M. Hamel: Monsieur le président, des sommes supplémentaires pourraient ne pas être nécessaires car il pourrait être possible d'inclure cela dans la partie statutaire de mon budget, ce qui signifierait que ce serait la partie du revenu consolidé non affecté de mon budget. En d'autres termes, cela n'entre pas sous le contrôle du gouvernement ou ce n'est pas nécessairement voter par la Chambre.

M. Benjamin: Je vois. Il me semble que vous aurez besoin de quelque chose comme un demi-million à un million de dollars si vous devez faire de la publicité et de l'information à travers tout le pays. Je crois que le Parlement devrait d'une façon ou d'une autre faire savoir au Directeur général des élections qu'il a son approbation pour faire quelque chose de ce genre avec ces montants d'argent.

Je remarque que les présidents d'élection ont revisé les limites des sections de vote ou qu'ils doivent ou devraient donner au Parti une description de ces limites. Lorsque vous dites «description» voulez-vous dire une copie de la carte ou seulement une description géographique?

M. Hamel: Les deux. Nous leur demandons de vous donner une copie des descriptions avec, si possible, une copie de la carte tracée, et nous leur attribuons des fonds. Si ce n'est pas suffisant, ils peuvent revenir nous dire que cela coûtera plus que ce que nous avons suggéré. Il n'est pas facile d'établir des critères de base ici parce que cela varie considérablement d'un district électoral à un autre.

Je prendrai un exemple très simple, disons le cas de la ville de Régina. Pour la partie du district électoral qui comprend la ville de Régina, il vous faut une carte beaucoup plus détaillée que pour la partie rurale de votre district. Lorsqu'il s'agit d'un district qui comprend une partie d'une ville, comme le district de M. Thomas, par exemple, c'est une histoire tout à fait différente. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons tout simplement pas dire au président d'élection: «Vous devez le faire». Dans certains cas c'est tout à fait impossible, mais en général s'ils ne le font pas c'est parce qu'ils n'ont pas pu trouver les cartes appropriées pour le faire.

M. Benjamin: Vous parlez vraiment du cas d'une circonscription comme la mienne qui est en partie urbaine et en partie rurale, et vous parlez de deux cartes, l'une pour la partie rurale et l'autre pour la partie urbaine. Puis-je suggérer que vous conseilliez aux présidents d'élection, et vous l'avez probablement fait avant que je vous le dise, que s'ils vont à l'hôtel de ville et obtiennent

[Texte]

the detailed city map—it might cost \$2 or \$3 per map—and use that as a basic copy that is provided not only for his own use but for each of the parties then it is up to the parties to take it from there and they can make reproductions or whatever else they wish. I have noticed a lot of mistakes when people try to transcribe a verbal description of a poll boundary on to a map. There is a lot of unnecessary difficulties afterwards.

• 1035

Mr. Hamel: Thank you for the suggestion, sir.

The Chairman: Mr. Thomas.

M. Thomas (Maisonneuve): Monsieur le président, on a répondu à plusieurs questions, mais un détail m'a peut-être échappé. Les secrétaires d'élection suivront-ils un cours de formation, afin qu'ils puissent remplacer le président d'élection si l'occasion se présente?

M. Hamel: Nous n'avons pas de cours particulier pour les secrétaires d'élection pour la simple raison que le secrétaire d'élection est en fonction aussi longtemps que le président d'élection lui-même le désire.

Alors, dans certains cas, il pourrait y avoir abus. En d'autres termes, le secrétaire d'élection peut être nommé aujourd'hui, il peut être congédié demain pour aucune raison. C'est à la discrétion du président d'élection. Alors, nous laissons la tâche de renseigner le secrétaire d'élection au président d'élection. Cependant, si un président d'élection nous demande la permission d'amener avec lui son secrétaire d'élection, nous n'avons aucune objection et de fait, plusieurs le font. Plusieurs se font accompagner au cours. Mais nous ne pouvons verser d'honoraires journaliers parce que, comme je l'ai dit, cela pourrait amener des abus assez sérieux.

M. Thomas (Maisonneuve): Monsieur le président, j'ai été très sensible à cette question de paiements aux secrétaires d'élection, M. Hamel est au courant. Cependant, il faut préparer la relève et aussi bien le faire comme il faut. Vous demandez aux présidents d'élection de nommer leurs secrétaires, ils ne le font pas tout de suite, ils attendent la période électorale. Mais s'il arrivait quelque chose au président d'élection, ne vaudrait-il pas la peine de donner au moins quelques notions aux secrétaires? Un professeur pourrait peut-être aller dans les régions donner quelques renseignements. Cela obligerait peut-être aussi les présidents d'élection à nommer leurs secrétaires à l'avance au lieu d'attendre à toute dernière minute.

M. Hamel: Nous incitons fortement le président d'élection à nommer son secrétaire dès que lui-même est nommé. Effectivement, si la nomination n'est pas faite quelques semaines après que le président d'élection a été nommé, nous revenons à la charge. Alors ce n'est que dans les cas exceptionnels que le président d'élection n'a pas de secrétaire nommé, disons, présentement.

Quant à la deuxième partie, je pense que la suggestion est très valable et nous l'étudierons certainement en profondeur. Il faudrait savoir ce qu'il y aurait possibilité de faire pour aider davantage les secrétaires d'élection tout

[Interprétation]

des copies suffisantes, cinq ou une demi-douzaine, de la carte détaillée de la ville, cela coûterait deux ou trois dollars par carte, et ils pourraient utiliser cela comme une copie de base non seulement pour leur propre usage, mais pour celui de chaque partie et ce serait ensuite au partie de s'occuper de faire faire des reproductions ou tout ce qu'ils désirent. J'ai fait remarqué beaucoup de fautes lorsque des personnes essaient de transcrire une description verbale d'une limite de section de vote sur une carte. Il y a par la suite beaucoup de difficultés inutiles.

M. Hamel: Merci de votre suggestion, monsieur.

Le président: Monsieur Thomas.

Mr. Thomas (Maisonneuve): Mr. Chairman, many questions have been answered, but a detail has perhaps eluded me. Will the election clerk attend a training course, so that they can replace the returning officer if need be?

Mr. Hamel: We do not have a special course for the election clerk for the simple reason that the election clerk remains in office as long as the returning officer himself wishes it.

Then, in some cases, there could be some abuse. In other words, the election clerk may be designated today, he may be dismissed tomorrow for no reason at all. It is to the discretion of the returning officer. Therefore, we leave it to the returning officer to inform the election clerk. Yet, if a returning officer asks us to bring with him his election clerk to attend the course, we have no objection and in fact, many of them do it. But we cannot pay daily fees because, as I said, this could bring about some rather serious abuses.

Mr. Thomas (Maisonneuve): Mr. Chairman, I was very sensitive about this matter concerning the election clerks, and Mr. Hamel is aware of it. Yet, we must prepare the succession and we might as well do it right. You ask the returning officers to designate their clerks, but they do not do it at once, they wait for the election. But if something happens to the returning officer, would it not be better to give at least some information to the election clerk? A training officer could travel in the area and give some information. This would force may be the returning officers to designate their clerks in advance instead of waiting at the last minute.

Mr. Hamel: We strongly urge the returning officer to designate his clerk as soon as he is himself designated. In fact, if the designation is not done a few weeks after the returning officer has been designated, we renew our request. Therefore, only in exceptional cases a returning officer has not, at present, designated an election clerk.

As for the second part, I think that the suggestion is very valuable and we will certainly consider it in depth. We would have to know what we can possibly do to help more the election clerks, while avoiding the abuses that might sometime take place. It is a question to know if, in

[Text]

en évitant les abus qui pourraient parfois se glisser. Enfin, c'est une question de voir si, en dépit, des abus qui pourraient se produire, les bénéfices qui en résulteraient en valent la peine.

M. Thomas (Maisonneuve): Je vous remercie, monsieur.

Le président: Monsieur Lessard.

M. Lessard (Lasalle): Monsieur le président, je m'excuse d'avoir à poser cette question-là, peut-être l'a-t-on posée, si oui, vous me le direz. Elle a trait aux agents spéciaux dans les bureaux de scrutin le jour des élections: cela est-il laissé à la discrétion du président d'élection de la journée ou si le directeur de scrutin de la circonscription a quelque chose à faire là-dedans? Et je voudrais savoir quel salaire est attribué avec la nouvelle méthode?

M. Hamel: Vous avez bien parlé de l'agent spécial?

M. Lessard (Lasalle): Spécial.

M. Hamel: L'appointement d'un agent spécial est permis dans tous les cas où il y a trois bureaux de scrutin et plus dans un endroit donné. Alors à ce moment-là, le président d'élection doit s'entendre avec un des scrutateurs, ce qu'on appelait autrefois un des sous-officiers rapporteurs afin que le constable spécial soit assermenté. Et à ce moment-là les deux autres scrutateurs n'ont pas le droit de nommer l'agent.

M. Lessard (Lasalle): Qu'est-ce qui arrive dans le cas où les bureaux de scrutin sont dans une maison? Vous me parlez d'une école, où il y aura trois ou quatre bureaux de votation, mais lorsqu'il n'y en a qu'un par maison, qu'est-ce qui se produit?

• 1040

M. Hamel: A ce moment-là, ce n'est pas un constable spécial, c'est un constable ordinaire qui reçoit le minimum prévu selon le Code du travail, c'est-à-dire \$1.65, je pense présentement et \$1.75 bientôt. C'est laissé à la discrétion du scrutateur. Il y a cependant une certaine contradiction dans la loi. C'est que, alors que le scrutateur a entière liberté de décider si les services d'un constable ordinaire sont requis, le président d'élection doit certifier le compte. Alors, on a parfois certaines difficultés parce que le président d'élection prétend que le scrutateur a engagé un constable ordinaire alors qu'il n'en avait pas besoin.

M. Lessard (Lasalle): Si je comprends bien, une formule est déposée dans la boîte, et le scrutateur peut la remplir pour engager cette personne-là pour la journée.

M. Hamel: La plupart des problèmes qui se présentent sont dus au fait qu'on a, dans certains cas, imposé à des scrutateurs, des constables ordinaires alors que le scrutateur prétendait ne pas en avoir besoin et il l'a inscrit carrément sur la formule.

M. Lessard (Lasalle): L'officier reporteur peut-il après qu'un scrutateur a engagé quelqu'un pour la journée, refuser le paiement du salaire de cette personne?

M. Hamel: Ce n'est pas le président d'élection ou l'officier reporteur qui fait le paiement, c'est nous. Mais, nous

[Interpretation]

spite of the abuse that might take place, the benefit that would result are worth it.

Mr. Thomas (Maisonneuve): Thank you, Sir.

The Chairman: Mr. Lessard.

Mr. Lessard (LaSalle): Mr. Chairman, I apologize for having to ask that question, maybe it has already been asked, if so, please tell me. It concerns the special constables in the polling stations on the day of the elections; is it left to the discretion of the returning officer or has the electoral officer of the riding something to say about it? I would like to know what salary is attributed in the new method?

Mr. Hamel: You really talked about the special constable?

Mr. Lessard (LaSalle): Special.

Mr. Hamel: The nomination of a special constable is permitted in every case where there are three polling stations and more in a given place. Then, the returning officer must make some arrangements with one of the deputy returning officers so that the special constable be sworn in. Then, the other two deputy returning officers cannot designate a constable.

Mr. Lessard (LaSalle): What happens when the polling stations are installed in a house? You talk about a school, where there are three or four polling stations, but when there is only one in a house, what happens?

Mr. Hamel: Then, there is not special constable, there is a normal constable, who receives the minimum according to the labour code, that is \$1.65, I believe it is right now, and \$1.75 soon. It is left to the discretion of the Deputy Returning Officer. There is though a certain contradiction in the law. Why the Deputy Returning Officer is entirely free to decide if the services of a normal constable are required, the Returning Officer must certify the bill. Then, there are sometimes difficulties because the Returning Officer pretends that the Deputy Returning Officer has hired a normal constable when he did not need one.

Mr. Lessard (LaSalle): If I understand right, a form is deposited in the box, and the Deputy Returning Officer can fill it in to hire that person for the day.

Mr. Hamel: Most of the problems that arise are due to the fact that in some cases, some regular constables were imposed on the Deputy Returning Officer, while they pretended they did not need some and they simply wrote that on the form.

Mr. Lessard (LaSalle): After the Deputy Returning Officer has hired someone for the day, can the Returning Officer refuse to pay the salary of that person?

Mr. Hamel: It is not the Returning Officer who pays, we do. But we do not pay if the Returning Officer has

[Texte]

ne payons pas si le président d'élection n'a pas certifié le compte. Alors, plusieurs présidents d'élection vont parfois refuser de certifier un compte. A ce moment-là, on essaie d'en arriver à une entente en faisant remarquer au président d'élection que la décision relève du scrutateur et non pas de lui. Ça devrait être seulement dans des cas exceptionnels que le président d'élection devrait refuser de certifier un compte. Comme je vous l'ai dit cependant, il y a une certaine contradiction dans la loi, en ce sens que la décision est laissée au scrutateur mais qu'elle doit être entérinée par le président d'élection.

M. Lessard (LaSalle): Autrement dit, le dernier mot c'est vous qui le donnez.

M. Hamel: Oui.

M. Lessard (LaSalle): Ça répond à ma question.

The Chairman: I have no more questions. However, I would like Mr. Hamel to go back to the list of tariffs he has distributed. Under Item 1(a), this \$500 given to the Returning Officer to review boundaries, to review Polling Divisions, I would like to draw your attention to the fact that if you proceed with this payment of \$500 for the Returning Officer to review the boundaries, he may be inclined simply to redraft the former boundaries and send them back so he earns his \$500. As you recall, during the revision of the Elections Act we did come to the conclusion that the most important thing for a good enumeration at election period was a precise and clear description of the Polling Divisions. Would you not think it possible to add something to ensure that the Returning Officers would have done so and you would be able to find out if he had done a clear-cut job in this regard?

Mr. Hamel: It is very difficult for us to judge whether the Returning Officer has done a good, a mediocre or a bad job. We check as carefully as we can every report that comes in but not being familiar with every area, it is very difficult for us. This is the reason we suggest and insist that the Returning Officer work in consultation with the local political organizations.

• 1045

I agree this is not always easy, because in some cases there may be differences of opinion between political organizations. I feel that it is essential, before getting the final draft of the polling division boundaries, that the political organizations have a chance to give their own opinions once it has been approved. Again, as I say, before accepting the descriptions we check them as carefully as we can but with the little knowledge we have of every area, it is not always simple.

There is perhaps another item, the \$150 which is paid later on, but which is also paid to the returning officer for the preliminary selection of the enumerators. In an urban area it is relatively simple, because the selection is made by the political parties. In a rural area, we hope this will force the returning officer to really go on the spot and meet with people (*Technical difficulties*) for a rural poll.

[Interprétation]

not certified the bill. Then, many Returning Officers will sometimes refuse to certify the bill. Then, we try and reach an agreement, in pointing out to the Returning Officer that the decision is that of the Deputy Returning Officer and not his. The Returning Officer would refuse to certify a bill only in exceptional cases. As I said, though, there is a certain contradiction in the Act, in that the decision is left to the Deputy Returning Officer, but that it must be ratified by the Returning Officer.

Mr. Lessard (LaSalle): In other words, you have the last word.

Mr. Hamel: Yes.

Mr. Lessard (LaSalle): This answers my question.

Le président: Je n'ai plus d'autres questions. Cependant, j'aimerais que M. Hamel se réfère encore une fois à la liste des tarifs qu'il a distribuée. Au poste 1 (a), les \$500 donnés au président d'élections pour reviser les limites des arrondissements de votation, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que si vous faites ce paiement de \$500 au président d'élections pour qu'il revise les limites, il peut être porté à simplement retracer les anciennes limites et à les renvoyer, de façon à gagner son \$500. Si vous vous souvenez bien, au cours de la revision de la loi électorale, nous sommes venus à la conclusion que la chose la plus importante pour une bonne énumération dans une période électorale était une description précise et claire des arrondissements de votation. Pensez-vous qu'il serait possible d'ajouter quelque chose de façon à assurer que les présidents d'élections ont bien fait leur travail et pour que vous puissiez découvrir s'ils l'ont bien fait ou non?

M. Hamel: Il est très difficile pour nous de juger si le président d'élections a fait un bon travail, un travail médiocre ou mauvais. Nous vérifions aussi soigneusement que nous pouvons chaque rapport qui nous parvient mais n'étant pas familier avec chaque région, cela est très difficile pour nous. C'est pourquoi nous suggérons et insistons pour que le président d'élections travaille en consultation avec les organisations politiques locales.

Je suis d'accord que cela n'est pas toujours facile parce que, dans certains cas, il peut y avoir des divergences d'opinion entre les organisations politiques. Je crois qu'il est essentiel, avant d'obtenir le tracé définitif des limites des arrondissements de votation, que les organisations politiques aient l'occasion de donner leur avis une fois qu'il a été approuvé. Encore une fois, comme je l'ai dit, avant d'accepter les descriptions, nous les vérifions aussi soigneusement que possible mais, avec le peu de connaissances que nous avons de chaque région, ce n'est pas toujours simple.

Il y a peut-être un autre poste, c'est-à-dire les \$150 qui sont payés plus tard, mais qui sont payés également au président d'élections pour la sélection préliminaire des énumérateurs. Dans une région urbaine, c'est relativement simple, car le choix est fait par les partis politiques. Dans une région rurale, nous espérons que cela obligera le président d'élections à se rendre vraiment sur les lieux

[Text]

Mr. Hamel: The law does not make any difference between a rural and an urban poll. The law says that the average should be about 250 for a polling division. Following the enumeration if it exceeds 350, then you will have to establish two polling stations for that polling division.

Mr. Benjamin: The average is 250, then there really is no minimum number because we are running into situations in the rural polls where to get 250 electors you would have to have 10 or 12 townships in the poll and people would have to drive 30 miles to vote.

Mr. Hamel: To insist in Mr. Orange's district, for instance, on 250 would be absolutely stupid. People would have to travel thousands of miles to get to the poll, so we have polls with as few as 35 and 40 electors.

Mr. Benjamin: So the returning officer is expected to use his best judgment on this and not be unreasonable in having a huge rural poll where it would be impossible to get to the polling station to vote.

The Chairman: Are there any more questions?
Vote 15 agreed to.

The Chairman: May I have a motion that I report the estimates back to the House?

Mr. Lessard (LaSalle): I so move.
Motion agreed to.

The Chairman: At the beginning of the meeting I failed to introduce Mr. R. M. Fauvelle, who is Financial Assistant to Mr. Hamel. I am sorry, Mr. Fauvelle.

This meeting is now adjourned.

[Interpretation]

et à rencontrer la population... pour un bureau de scrutin rural.

M. Hamel: La loi ne fait pas de différence entre un bureau de scrutin rural et urbain. La loi dit qu'il doit y en avoir en moyenne 250 par arrondissement de votation. Après l'énumération, si le nombre dépasse 350, il faut alors établir deux bureaux de scrutin pour chaque arrondissement de votation.

M. Benjamin: La moyenne est de 250, et alors il n'y a pas vraiment de nombre minimal car il y a des situations dans des bureaux de scrutin ruraux où il faudrait réunir dix ou douze villages dans un seul bureau de votation pour obtenir 250 électeurs et alors les gens devraient parcourir 30 milles pour aller voter.

M. Hamel: Si nous prenons encore l'exemple du district de M. Orange, 250 bureaux de scrutin seraient absolument stupides. Les gens devraient parcourir des milliers de milles pour aller au bureau de scrutin, et il y a donc là des bureaux qui servent pour aussi peu que 35 ou 40 électeurs.

M. Benjamin: Ainsi donc le président d'élections est censé utiliser son bon jugement à ce sujet et ne pas être déraisonnable en ayant un bureau de votation immense où il serait impossible pour les gens de se rendre au bureau de scrutin pour voter.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions?
Le Crédit 15 est adopté.

Le président: Est-ce qu'il y a une motion pour que je fasse rapport des prévisions budgétaires à la Chambre?

M. Lessard (LaSalle): Je le propose.
La motion est agréée.

Le président: Au début de la séance, j'ai omis de vous présenter M. R. M. Fauvelle, qui est l'adjoint financier de M. Hamel. Je m'excuse, monsieur Fauvelle.

La séance est maintenant ajournée.

HOUSE OF COMMONS

INDEX

CHAMBRE DES COMMUNES

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

Standing Committee on

Comité permanent sur les

Privileges and Elections

Privilèges et élections

Chairman

Mr. Ovide Laflamme

Président

Index

OF
PROCEEDINGS

DES
DÉLIBÉRATIONS

Issue No.

Fascicule n°

1

1

Organization meeting:

Séance d'organisation:

Thursday, February 11, 1971

le jeudi 11 février 1971

Last meeting:

Dernière réunion:

Tuesday, May 4, 1971

le mardi 4 mai 1971

CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Comité permanent sur les

Standing Committee on

Privileges
et
élections

Privileges
and
Elections

Président

Mr. Ovide Lefebvre

Chairman

Index

DES
DÉLIBÉRATIONS

OF
PROCEEDINGS

Fascicule n°

Issue No.

1

1

Séance d'organisation:
le jeudi 11 février 1971

Organization meeting:
Thursday, February 11, 1971

Dernière réunion:

Last meeting:

le mardi 4 mai 1971

Tuesday, May 4, 1971

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada
autorisée par l'Orateur de la Chambre des communes

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

INDEX

Chief Electoral Officer

- Boundary revision, polling divisions 1:9, 1:12, 1:22, 1:25, 1:13-14
- Budget, statutory funds 1:10, 1:11-12
- Canada Elections Act (new)
 - Adoption, priorities, phases 1:8-10
 - Instructional meeting, political parties, M.P.'s, request 1:20-21
 - Publicizing, need, planning 1:21-22
- Elections
 - Election clerk, duties, payment 1:14-15, 1:23-24
 - Fee schedule, officers, employees 1:9-10, 1:14-16, 1:17, 1:24-25
 - Returning officers, responsibilities, fees 1:9, 1:14, 1:17, 1:25-26
 - Printing, local, tariff 1:17, 1:18-19
 - Yukon, Northwest Territories, cost 1:17-19
- Estimates 1971-72 1:7-26
 - Expenditures, increase 1:10
- Studies
 - Management, administrative structure 1:11
 - New descriptions polling divisions 1:12, 1:22-23, 1:25
 - Training facilities and needs, briefing sessions 1:10-11, 1:16-17, 1:20
- Training officer, position recommended 1:10

Hamel, Jean-Marc, Chief Electoral Officer

- Estimates 1971-72, statement 1:8-12

Privileges and Elections, Standing Committee

- Bills, as amended, referred to 1:3-4

Report to the House

- First 1:5

Witness

- Hamel, Jean-Marc, Chief Electoral Officer 1:8-26

Members present

Chairman:

- Laflamme, Ovide (Montmorency) 1:8, 1:15, 1:25-26
- Badanai, Hubert (Fort William) 1:13-14
- Benjamin, L.G. (Les) (Regina-Lake Centre) 1:20-23, 1:26
- Howe, Wm. Marvin (Wellington Grey) 1:8-9, 1:12-17
- Lessard, H. Pit (La Salle) 1:15-16, 1:24-26
- Marceau, Gilles (Lapointe) 1:11
- Orange, Robert (Northwest Territories) 1:17-19
- Thomas, J.-Antonio (Maisonneuve) 1:13, 1:23-24

Directeur général des Élections

- Documents, imprimerie, standardisation tarifs 1:17, 1:19
- Elections
 - Territoires Nord-Ouest, coût 1:17-18, 1:19
 - Yukon, coût 1:17-18, 1:19
- Etudes
 - Description circonscriptions électorales, exécution 1:12, 1:22-23, 1:25
 - Possibilités et besoins en formation, cours donnés 1:10-11, 1:16-17, 1:20
 - Structures administratives, Bureau du 1:11
- Loi sur les élections, nouvelle
 - Phases prioritaires d'adaptation 1:8-10
 - Programmes d'information pour public, matériel, coût 1:21-22
 - Séances, d'information pour partis politiques, députés 1:20-21
- Prévisions budgétaires 1971-72 1:10-26
 - Crédit 15 — Dépenses du programme 1:5, 1:7, 1:10-26
 - Création poste agent de formation 1:10-11
 - Etude, structures administratives Bureau 1:11
- Paielement
 - Fonctionnaires régionaux et de bureaux scrutin 1:15, 1:24-25
 - Greffiers d'élections 1:14-15
 - Présidents, secrétaires d'élections 1:14-16, 1:17
 - Yukon, Territoires du Nord-Ouest 1:17-19
- Dépenses statutaires
 - Revision limites circonscriptions 1:11-12

Hamel, M. Jean-Marc, Directeur général des Élections

- Prévisions budgétaires 1971-72 1:8-12

Privilèges et Élections, Comité permanent des

- Ordres de renvoi, liste bills modifiés déferés au 1:3-4

Rapport à la Chambre

- Premier 1:5

Témoin

- Hamel, M. Jean-Marc, Directeur général des élections 1:8-26

Membres du Comité

Président:

- Laflamme, M. Ovide (Montmorency) 1:8, 1:15, 1:25-26
- Badanai, M. Hubert (Fort William) 1:13-14
- Benjamin, M. L.G. (Les) (Regina-Lake Centre) 1:20-23, 1:26
- Howe, M. Wm. Marvin, (Wellington-Grey) 1:8-9, 1:12-17
- Lessard, M. H. Pit (La Salle) 1:15-16, 1:24-26
- Marceau, M. Gilles (Lapointe) 1:11
- Orange, M. Robert (Territoires Nord-Ouest) 1:17-19
- Thomas, M. J.-Antonio (Maisonneuve) 1:13, 1:23-24

INDEX

Thomas, M. J. Antonio (Mississauga) 1:13, 1:23-24
 Orange, M. Robert (Tortolles Nord-Ouest) 1:17-19
 Minceau, M. Gilles (Lapointe) 1:11
 Lesard, M. H. Pi (La Salle) 1:15-16, 1:24-26
 Howe, M. Wyn (Wellington-Ouest) 1:8-9, 1:12-17
 Benjamin, M. L.G. (Les) (Regina-Lake Centre) 1:30-33, 1:36
 President
 Members du Comité
 Hamel, M. Jean-Marie, Directeur général des élections 1:8-26
 Témoins
 Premier 1:2
 Rapport à la Chambre
 Ordre de travail, liste bills modifiés décernés au 1:3-4
 Privileges of Elections, Comité permanent des
 Pensions budgétaires 1971-72 1:8-13
 Hamel, M. Jean-Marie, Directeur général des élections
 Révision finale, circonscriptions 1:11-13
 Dépenses statutaires
 Yukon, Territoires du Nord-Ouest 1:17-19
 Présidents, territoriaux d'élections 1:14-16, 1:17
 Gouverneurs d'élections 1:4-15
 1:24-25
 Fonctionnaires régionaux et de bureaux locaux 1:21
 Paiement
 Étude, structures administratives, Bureau 1:11
 Questions posées avant la formation 1:10-11
 Crédit 1:2 - Dépenses du programme 1:2, 1:7, 1:10-26
 Pensions budgétaires 1971-72 1:10-26
 Séances d'information pour parties politiques, députés 1:30-3
 Programmes d'information pour public, matériel, coût
 1:31-32
 Classes parlementaires, répartition 1:8-10
 Loi sur les élections, nouvelles
 Structures administratives, Bureau du 1:11
 1:16-17, 1:20
 Possibilité de recours en formation, cours données 1:10-11
 1:23-25, 1:27
 Description, circonscriptions électorales, répartition 1:11
 Élections
 Yukon, coût 1:17-18, 1:19
 Territoires Nord-Ouest, coût 1:17-18, 1:19
 Documents, impresseurs, standardisation 1:17, 1:19
 Directeur général des élections

Thomas, A. Antonio (Mississauga) 1:13, 1:23-24
 Orange, Robert (Northwest Territories) 1:17-19
 Minceau, Gilles (Lapointe) 1:11
 Lesard, H. Pi (La Salle) 1:15-16, 1:24-26
 Howe, Wyn (Wellington East) 1:8-9, 1:12-17
 Benjamin, L.G. (Les) (Regina-Lake Centre) 1:30-33, 1:36
 Chairman
 Members present
 Hamel, Jean-Marie, Chief Electoral Officer 1:8-26
 Witnesses
 First 1:2
 Report to the House
 Bills as amended, referred to 1:3-4
 Privileges and Elections, Standing Committee
 Estimates 1971-72, statement 1:8-13
 Hamel, Jean-Marie, Chief Electoral Officer
 Training officer, position recommended 1:10
 1:16-17, 1:20
 Training facilities and needs, briefing sessions 1:10-11
 New descriptions polling districts 1:12, 1:23-23, 1:25
 Management, administrative structure 1:11
 Expenditures, increase 1:10
 Yukon, Northwest Territories, cost 1:17-19
 Printing, local, tariff 1:17, 1:18-19
 Reimbursement officers, responsibilities, fees 1:9, 1:14, 1:15
 1:24-25
 Fee schedule, officers, employees 1:9-10, 1:14-16, 1:17, 1:24-25
 Election clerk, duties, payment 1:14-15, 1:23-24
 Elections
 Publishing, need, planning 1:21-22
 1:20-21
 Instructional meeting, political parties, M.E.'s request
 Adoption, priorities, phases 1:8-10
 Canada Elections Act (new)
 Budget, electoral (under 1:10, 1:11-12
 1:13-14
 Boundary revision, polling divisions 1:9, 1:12, 1:22, 1:25
 Chief Electoral Officer

Redi Binder No, Sp. 3580

MacMillan Office Appliances Co., Ltd.
309 Athlone Ave Ottawa, Can.

